



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

DC

137.3

-L 15

B 1,281,155

LE
VRAI ROI DE FRANCE
OU
LOUIS XVII
ET
SES ENFANTS

PAR

JUSTE DE LACROIX

Prix : 50 Centimes



PARIS

AUGUSTE GHIO, ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 1, 3, 5 ET 7, GALERIE D'ORLÉANS

1885

Propriété de l'Édition



DC
137 -
.L15

LE
VRAI ROI DE FRANCE
OU
LOUIS XVII ET SES ENFANTS

N. B. — Dès le début, je déclare que de nombreux emprunts ont été faits à plusieurs des auteurs qui ont traité la question de Louis XVII. Je ne les signale pas au cours de l'ouvrage, pour faciliter une édition peu volumineuse.

LE
VRAI ROI DE FRANCE
OU
LOUIS XVII
ET
SES ENFANTS

PAR

JUSTE DE LACROIX

—
Prix : 50 Centimes
—



PARIS
AUGUSTE GHIO, ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 1, 3, 5 ET 7, GALERIE D'ORLÉANS

—
1885

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR



944.036

Vagnaud
4-21-30

PRÉFACE

Ce modeste travail n'est qu'un résumé des arguments et des faits les plus concluants pour établir l'identité de Louis XVII avec celui qui, pendant son séjour en Allemagne, a porté le nom de Nauendorff; son but est d'inspirer le désir de connaître et d'étudier plus à fond, dans les ouvrages plus complets, la grave question de Louis XVII.

En le publiant, nous nous adressons à une double classe de lecteurs, à ceux qui ignorent totalement la question, et à ceux qui ne la connaissent que par des calomnies. A tous, nous voudrions faire comprendre que cette question est tout-à-fait digne de préoccuper des esprits sérieux.

Hélas! que de bons esprits, faisant en cela, preuve de peu de logique et de peu de loyauté, la rejettent de prime abord et ne la combattent que par le ridicule, le dédain ou le ricanement!

Pour atteindre notre but, il fallait, ce me semble, renverser tout d'abord les objections qui paraissent se dresser au seuil même de la question. Ces objections plus spécieuses que réelles, je les connais, je les ai souvent entendues, souvent réfutées, et c'est encore ce que je me propose de faire dans la première partie de cet opuscule.

Puis, aucun obstacle sérieux n'arrêtant plus le lecteur, je le ferai pénétrer plus au cœur de la question, en établissant dans une deuxième partie :

L'IDENTITÉ DE NAUENDORFF ET DE LOUIS XVII,

non par des preuves en forme, mais par des faits les plus frappants et les plus capables, leur authenticité une fois démontrée, de conduire le lecteur à cette conclusion: Oui, Nauendorff était bien le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Car ne l'oublions pas: L'Identité, c'est le nœud de la question! Peu importe les difficultés de détail, s'il nous est

démontré que Nauendorff était bien Louis XVII, c'est à lui-même que nous devons demander la lumière, et s'il reste encore quelques points à élucider, ce sera l'éternel déshonneur de ceux qui n'ont pas craint de lacérer les annales de l'histoire pour commettre le plus horrible des crimes.

Enfin, pour permettre à ceux de nos lecteurs, qui voudraient remonter aux sources mêmes, d'étayer sur des preuves irréfutables, l'authenticité des faits que nous alléguons, j'indiquerai dans un appendice les divers ouvrages qui donnent ces preuves. En historien impartial, je citerai amis et ennemis. Deux mots sur chaque auteur feront connaître leur genre et leur valeur et traceront au lecteur la voie la plus rapide et la plus sûre pour atteindre la vérité.

Tel est le plan de cette publication. Puisse-t-elle avoir fait soupçonner qu'à travers toutes ces légendes mensongères, se cache la question vitale pour la France et pour l'Eglise en France!

Puisse-t-elle, enfin, contribuer un peu à mieux faire connaître des vrais Français la grande et sainte cause de Louis XVII ; à leur faire aimer la noble famille du fils infortuné de nos rois.

Avec quel bonheur ils contempleront un jour cette noble et mâle figure de Charles XI, fils aîné de Louis XVII et seul roi légitime de France! Avec quel enthousiasme, avec quelle tendresse ils acclameront le brave cœur, la belle intelligence, la majesté imposante et l'inépuisable bonté de son Altesse Royale, madame la princesse

AMÉLIE DE BOURBON!

Et, près de cet ange de la maison royale, ces trois jeunes princes Auguste, Charles, Louis, comme ils les envelopperont d'un regard d'admiration, d'espérance et d'amour! Enfants au front noble et pur, jeunes princes du Sacré-Cœur, enfants de la maison de France, avec bonheur jé vous offre ce modeste travail dont le but est de venger vos droits séculaires si longtemps foulés aux pieds.

LE VRAI ROI DE FRANCE

OU

LOUIS XVII ET SES ENFANTS

PREMIÈRE PARTIE

LES OBJECTIONS

I

Pourquoi la question de la Survivance du Roi-Martyr surgit-elle si tard, quand depuis cent ans bientôt l'opinion contraire a prévalu ?

L'ignorance totale de la question a pu seule faire naître une telle objection. Loin d'apparaître de nos jours pour la première fois, la grande question de l'évasion et de la survivance à vivement préoccupé l'opinion publique à diverses époques.

En effet, à peine l'évasion était-elle accomplie qu'on la notifiait à toutes les cours de l'Europe et à l'armée de Charette. En Prusse, dès 1812, le Dauphin se donne toujours comme fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dans ses déclarations à la police, dans ses dépositions devant les tribunaux : et comme tel il est défendu par l'immortel Pezold, même en France, par la voix de plusieurs journaux. Du fond de l'Allemagne, Nauendorff ne cesse d'adresser les lettres les plus pressantes, à sa sœur Marie-Thérèse (1817-1818-1819), qui ne daigne même pas lui répondre ; puis au duc de Berry (1818) qui seul montre assez de noblesse et de vaillance pour déléguer un de ses confidents à Nauendorff à l'effet de reconnaître son identité, et bientôt pour proclamer l'illustre origine de celui qu'il nomma

son cousin (1820). Quand les événements politiques permettent au Dauphin de rentrer en France, avec mille peines il échappe à l'active surveillance de la police prussienne et accourt à Paris (1833). Là toutes ses démarches ne tendent qu'à un seul but : se faire reconnaître des anciens serviteurs de Louis XVI et publier partout qu'il est bien vraiment Louis XVII sauvé du Temple.

Pour donner à cette heureuse nouvelle la plus grande publicité, il fonde un journal : *La justice*, puis il cite devant les tribunaux sa sœur Marie-Thérèse (1836). En 1851, il fait un nouvel appel à la magistrature française ; et de nouveau en 1874 et en 1881, la famille de l'infortuné Louis XVII somme la justice de statuer enfin sur la légitimité de ses revendications séculaires. Si jusqu'à nos jours la majorité de la nation française a ignoré la grande question qui nous occupe, c'est que les calculs intéressés d'une politique odieuse ont tout mis en œuvre pour étouffer la vérité et empêcher la lumière de dévoiler leurs ténébreux complots.

II

Si les nombreuses preuves, relatées dans les divers ouvrages, qui traitent de la survivance du Roi-Martyr, étaient fondées sur des documents authentiques, les grands historiens français les eussent découvertes et quelques-uns du moins ne les eussent point passées sous silence : mais tous s'accordent à placer la mort du Dauphin au Temple.

S'agit-il de l'évasion ? s'agit-il de l'identité ? Cette distinction est essentielle.

Si l'on parle de l'évasion, le silence ou l'erreur officielle est facile à expliquer. La Convention avait sciemment falsifié les sources historiques. Qu'on ne l'oublie pas, plusieurs conventionnels avaient vendu leur concours, mais à cette condition qu'en sauvant l'enfant, ils tueraient le Roi. De là, cette substitution d'un enfant rachitique, dont la mort prochaine devait accréditer le bruit de la mort du

Dauphin après son évasion. De là, le rapport mensonger de Sévestre à la Convention ; le procès-verbal d'autopsie à ce point concluant qu'à lui seul il suffit à convaincre Napoléon I^{er} non de la mort, mais de l'évasion du Dauphin ; de là, encore une déclaration et un acte de décès, remplis d'illégalités, puis les déclarations des faux témoins Lasne et Gosmin, dont les dépositions à diverses époques sont pleines des plus manifestes et des plus révoltantes contradictions. C'est à ces sources que devait forcément puiser l'histoire officielle ; il faut du reste en convenir, pour des esprits prévenus et nourris dès leur bas âge dans une opinion, qu'ils savaient de plus être celle du monde entier, de pareils documents, assez habilement conçus, revêtus en apparence de toutes les conditions d'authenticité, devaient paraître l'expression de la vérité.

Un rapport officiel au gouvernement d'alors ; un acte de décès revêtu de toutes les formalités qu'exige la loi, un rapport d'autopsie signé par trois illustres chirurgiens ; les dépositions précises et faites sous la foi du serment des derniers gardiens de l'enfant du Temple, que pouvait-on demander de plus concluant ? Quel historien pouvait exiger plus d'évidence ? D'autant que bien d'autres causes, des causes d'une nature différente, devaient encore forcer l'histoire au silence, ou la jeter dans l'erreur.

Parmi les historiens, en effet, les uns écrivaient sous des gouvernements qu'il n'eût pas été prudent de blesser et de contredire, en publiant la vérité. C'eût été faire ombre à leur politique, ou même les condamner en dernier ressort devant l'opinion publique. Les lois du jour sur la liberté de la presse eussent-elles même laissé paraître des écrits qui proclamaient l'existence du Dauphin ? Qu'on retienne bien cet adage : « l'histoire officielle, et surtout l'histoire contemporaine, n'est jamais que l'écho des volontés des gouvernements. » Il faut des siècles à la vérité pour s'épanouir au grand jour. D'autres historiens appartenaient à une secte politique et devaient parler selon les inspirations du parti, dont ils avaient adopté le drapeau et embrassé la doctrine.

Je ne parlerai pas de cette multitude d'historiens de second ordre, dont les ouvrages, fussent-ils même de quelque étendue ou de quelque mérite littéraire, ne font le plus souvent que copier les maîtres et suivre le courant de l'opinion.

Quant à ceux que j'appellerai « Les Pères de l'Histoire, » ils sont peu nombreux, et ils se classent tous en trois catégories, pour ce qui concerne du moins la question de l'évasion.

1° Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont de bonne foi, mais ils sont trompés par des documents officiels volontairement falsifiés. C'est ce que démontrent surabondamment les divers ouvrages que je cite à la fin de cet opuscule.

2° Les autres, moins nombreux, trompés aussi peut-être, n'auraient pas eu du reste le courage ou la liberté de proclamer la vérité : ils obéissaient à un mot d'ordre.

3° Quelques-uns, enfin, ne se sont pas laissé égarer : ils proclament, contrairement à la généralité des historiens, l'évasion du Dauphin. Tel est Louis Blanc, tel est Rorhbacher lui-même, *dans sa première édition seulement*, de l'histoire de l'Eglise, monument impérissable de science et de critique historique.

Ne l'oublions donc pas, tout avait été calculé pour propager l'erreur ; l'histoire devait infailliblement se tromper, ou tout au moins garder un silence coupable sur ce point capital : l'évasion du Dauphin.

Quant à l'identité, le silence ou l'opinion contraire des historiens est encore plus facilement explicable.

Outre l'esprit de parti, qui devait empêcher de proclamer les droits de Nauendorff ; outre l'influence de plusieurs régimes, qui déjà avaient eu le temps d'égarer l'opinion publique et de jeter de profondes racines dans un pays à peine échappé aux terreurs de la tourmente révolutionnaire et tout heureux de se retrouver enfin dans ce qu'il croyait être le calme du port et le salut de la France ; en dehors de la crainte qui devait arrêter la plume de quel-

ques historiens, des difficultés d'un tout autre ordre devaient leur faire retenir la vérité captive.

Il importe, en effet, de remarquer qu'il ne doit pas être ici question, ou du moins fort peu question, de documents écrits et officiels, mais bien des témoignages authentiques des personnes qui avaient pu connaître le Dauphin dans son enfance ; puis des documents que présenta Nauendorff lui-même et de ceux qui furent la conséquence de ses revendications près de la famille royale, près des tribunaux et des diverses cours de l'Europe. Jusqu'au jour où Nauendorff vint lui-même réclamer une famille et une patrie, les Archives nationales ne pouvaient contenir aucuns documents relatifs à son identité. Si le gouvernement français en possédait dès lors quelques-uns, ils étaient cachés dans les retraites les plus ignorées des Archives secrètes, et j'en dirai tout autant des Cours étrangères. Or, qui ne sait que les Archives secrètes demeurent des sanctuaires impénétrables ? Seules les révolutions sociales en dévoilent parfois les mystères à l'opinion publique.

Mais pour ce qui est des preuves, que possédaient la famille royale et plusieurs conventionnels, tout cela est resté pour l'histoire une source scellée. Nauendorff lui seul a produit des documents irréfragables : lui seul a pu recueillir les témoignages les plus concluants de la part de nombreux et fidèles serviteurs de la cour. Par cette voie, de nouveaux documents ont été mis au jour, qui jusqu'alors avaient été conservés avec soin par diverses familles, soit les familles de ceux qui de près ou de loin avaient coopéré à l'évasion, soit les familles des conventionnels. Il n'est pas jusqu'aux aveux indirects d'ennemis acharnés qui ne viennent compléter ces preuves historiques. Ce sont les vraies sources et les seules d'où pouvaient jaillir les preuves de l'identité de Nauendorff et de Louis XVII. L'histoire ne pouvait y puiser : elle ne les soupçonna point et partout ailleurs elle ne trouva que néant et mensonge. Mais, en revanche, de là jaillit la lumière, lumière trop faible pour dissiper les préjugés qu'avait accrédités l'histoire officielle.

Les historiens du temps, comme ceux qui écrivirent ensuite, furent emportés par le torrent ; au mépris de la justice et de la vérité, Nauendorff, pour une foule de Français, demeure au nombre des faux Dauphins.

L'histoire n'avait pu tout d'abord connaître la vérité, parce qu'elle manquait de documents ; plus tard, on empêcha la vérité de détruire les erreurs ou les mensonges de l'histoire.

Mystérieux dessein de la Providence, triste nécessité ! pour reparaître, la vérité avait besoin d'un gouvernement qui n'eût point d'intérêt direct à l'étouffer. Aujourd'hui, pour tout homme sincère, pour tout homme qui a voulu étudier, la lumière est faite, elle jaillit avec éclat.

Mais pour cette œuvre gigantesque, pour faire remonter le torrent vers sa source, pour ramener l'histoire à la vérité, il nous faudra le temps, il nous faudra surtout l'appui de Dieu. Daigne la divine Providence abrégier les heures de l'attente et du combat et faire comprendre bientôt à la nation française et ses erreurs et l'évasion du Dauphin et l'identité de Nauendorff et de Louis XVII !

III

Quand Louis XVII fut sauvé du Temple on devait constater son évasion par un acte authentique qui ne permît pas le plus léger doute.

Au lieu de cela, on nous présente de simples affirmations et rien de plus.

Deux causes ont pu donner naissance à cette objection : comme toujours, l'ignorance d'une part, et de l'autre, une erreur qui tendrait à prétendre que la certitude historique ne saurait avoir d'autres ressources qu'un acte en forme, rédigé ou non par un officier ministériel. Non, grâce à Dieu, tout cela n'est pas obligatoire. La certitude historique se constitue de mille manières. C'est d'abord le témoignage oral ; c'est ensuite le témoignage écrit, le témoignage numismatique et monumental... etc. etc...

Eh bien ! pour qui connaîtrait un peu la question de Louis XVII, la certitude de l'évasion paraîtrait le fait historique le mieux affirmé par tous ces témoignages. C'est du reste ce qu'a formellement soutenu l'un des professeurs d'histoire les plus célèbres de nos jours. M. l'abbé J^{***}, professeur d'histoire depuis près de trente ans, à la première université du monde, le collège romain, et aujourd'hui rédacteur des *Acta sanctorum*. Les témoignages écrits ou oraux les plus nombreux et les plus dignes de foi viennent attester le fait de l'évasion ; il existe encore des médailles commémoratives de l'évasion et le cachet qui a scellé les procès-verbaux de l'évasion et porte le nom des principaux sauveurs du Dauphin ; n'oublions pas surtout la notification officielle qui en a été faite à toutes les cours de l'Europe.

Tous ces témoignages sont appuyés sur les preuves les plus irréfutables ; qu'on veuille bien étudier et l'on n'osera plus prétendre indûment qu'au lieu de présenter des actes authentiques, on se borne à des affirmations aussi niaises que stériles.

IV

Il sera toujours impossible d'expliquer et de prouver l'évasion du Dauphin.

Il est si peu impossible d'expliquer et de prouver l'évasion du Dauphin, que, de toute la question de Louis XVII, c'est un des points les mieux prouvés.

Les défenseurs des enfants de Louis XVII, par les plus heureuses découvertes aux archives nationales, par les documents notariés qu'ils ont entre les mains, par des attestations plus précieuses encore faites sous la foi du serment et en justice devant les tribunaux de Paris, Vevay, Le Mans, Rouen, etc., ont reconstitué dans tous ses détails l'histoire de l'évasion ; cette histoire se trouve en tout conforme au récit de Louis XVII lui-même.

Les preuves sont si nombreuses que nous ne saurions en donner ici, même une rapide analyse. Nous nous bornerons à raconter, en quelques lignes et d'après M. Le Chartier, comment s'opéra l'évasion.

« Le lendemain de la mort de Robespierre, 28 juillet (1794),
« Barras se rendit personnellement sur les lieux et prescri-
« vit de donner au royal orphelin les soins indispensables.
« A la prière de Joséphine de Beauharnais, son amie, il fit
« confier la garde du royal captif au nommé Laurent, de la
« Martinique, dont elle s'était assurée le dévouement. Lau-
« rent correspondait en outre avec le général de Frotté.
« Ce brave Vendéen, soutenu par l'or et l'amitié de ma-
« dame Atkins, une généreuse Anglaise, et secondé par un
« nommé Paulin, négociait et payait la coopération des
« uns et le silence des autres. Pas plus que Barras, les con-
« ventionnels Courtois; Fouché, Cambacérès, et tant
« d'autres, se refusèrent de mettre à prix leur incorruptibi-
« lité; d'autre part, Charette stipula la délivrance du cher
« prisonnier, et ses envoyés réclamèrent énergiquement
« l'exécution de cette clause. De son côté, le comte de
« Frotté traçait à Laurent les plans de différentes opéra-
« tions de l'évasion en lui faisant parvenir tous les moyens
« de les exécuter.

« Le jeune Tardif, sourd et muet, valétudinaire, assez
« ressemblant à Louis XVII, fut substitué dans la chambre
« du deuxième étage au Prince que Laurent avait caché
« au quatrième, en lui faisant promettre de tout endurer
« plutôt que de compromettre son salut et la vie de ses amis
« dévoués. Les conventionnels se convinrent aussitôt
« de la substitution, sans se douter de la réclusion de leur
« victime dans les combles de la tour, et voulant tenir se-
« crète l'évasion qu'ils croyaient consommée, ils dou-
« blèrent la garde ordinaire. Gomin fut adjoint à Laurent
« et chargé spécialement de Madame Royale.

« Mais, comme il entra dans les calculs de Barras
« qu'un enfant mourût au Temple aux noms et place de
« Louis XVII, afin de le tuer civilement tout en lui sau-
« vant la vie, le jeune Tardif fut transmis au Palais du

« Temple vers le mois de mars 1795 et remplacé dans la
« Tour par Leninger, scrofuleux de naissance, dont on
« escomptait la mort prochaine. »

Le Roi de France, ouvrage publié par *La Légimité*, donne les preuves que les deux enfants, les jeunes Tardif et Leninger, furent substitués au Dauphin. Nous avons les aveux du père de l'un, de la mère et de la sœur de l'autre.

« Lorsque Leninger mourut, 8 juin 1795, son cadavre
« fut enfoui dans les fossés du Temple, où le général comte
« d'Andigué le retrouva en 1801. Il en fait le récit dans
« ses Mémoires. Le Prince, caché jusque-là dans les com-
« bles de la Tour, fut endormi avec un narcotique et placé
« dans le cercueil qui devait porter Leninger au cimetière.
« Ce cercueil était préparé. La voiture qui le reçut conte-
« nait un coffre, et chemin faisant, une disposition habile
« fit passer le roi endormi du cercueil dans le coffre. Par
« le même moyen, on introduisit de vieilles paperasses
« dans le cercueil, afin de lui laisser le même poids. Le
« cercueil enterré, on ramena l'enfant roi, toujours en-
« dormi, chez une Dame de la Suisse allemande, veuve
« d'un Suisse massacré au 10 août. Elle habitait rue de
« Seine. Louis XVII y demeura un mois fort malade. »

Loin de rester un fait énigmatique, l'évasion de Louis XVII est donc parfaitement connue. Qu'on veuille bien lire la thèse historique *Le Roi de France*, publiée par *La Légimité*, et l'on verra que les preuves, sur lesquelles repose l'évasion, en font un point d'histoire des plus incontestables.

V

La Fable publiée sur l'évasion du Dauphin présente, en effet, assez de vraisemblance, mais les fauteurs de Nauendorff sont impuissants à suivre les traces du Dauphin. Tout est donc inventé à plaisir.

Encore une fois l'ignorance ; qu'on veuille donc enfin étudier et toutes les objections s'évanouiront comme par

enchantement. Quant à celle qui nous occupe, qu'on sache bien que Louis XVII, à sa sortie du Temple, fut d'abord caché à Paris même, puis transporté dans le château d'un noble Vendéen. De la Vendée, le Dauphin dut se rendre en Italie ; forcé de s'enfuir à la suite de l'occupation française, il est tour à tour, pris, jeté en prison, délivré et fugitif, jusqu'au jour où il lui est permis de se fixer pour plusieurs années en Allemagne. Le reste de sa vie appartient à l'histoire. Voilà ce qu'une étude sérieuse démontrera avec les détails les plus précis, les preuves les plus préemptoires.

VI

Il est dans la vie du Dauphin des phases qui tiennent du roman, un homme sensé ne saurait les admettre.

Qu'on nous permette de le dire, voilà une objection bien peu sérieuse et cependant très commune : c'est l'objection des esprits timorés qui n'osent pas eux-mêmes se former une opinion.

L'extraordinaire les épouvante, ils leur faut les sentiers battus, ils ne peuvent concevoir que, dans une vie si extraordinaire que celle du Dauphin, c'est l'extraordinaire lui-même qui rentre dans l'ordre et forme précisément l'ordinaire.

Il est bien vrai que l'entrée du Dauphin en Prusse et son séjour dans ce royaume sont féconds en aventures surprenantes, mais pour extraordinaires qu'elles puissent être, sont-elles inexplicables, sont-elles incroyables ? Non, sans doute ; la raison, la cause de chaque nouvel événement se devine facilement, et c'est là tout ce qu'on est en droit d'exiger. Du reste, ce merveilleux lui-même ne pourrait-il nous faire soupçonner au moins un personnage extraordinaire ? Ne serait-il pas presque suffisant à nous démontrer l'identité de Nauendorff et de Louis XVII ?

VII

Comment se fait-il que Napoléon I^{er} qui ne recula pas devant le meurtre du duc d'Enghien, épargna cependant Nauendorff, si vraiment il était le duc de Normandie ?

Tremper ses mains dans le sang innocent, fût-on même un Napoléon ou simplement un d'Orléans, c'est toujours une terrible extrémité : mais de plus, dans l'intimité même du redoutable empereur, Louis XVII avait un protecteur tout-puissant. N'oublions pas, en effet, que Joséphine avait contribué puissamment à l'évasion.

Elle n'avait même cessé de protéger le Dauphin qu'à l'heure fugitive où elle put espérer de placer un jour, sur le trône de France, son fils Eugène de Beauharnais. Or, l'Empereur lui-même eût-il volontiers lu chaque jour dans le regard accusateur de son épouse, ardente protectrice de l'innocente victime, cette terrible sentence : « Sire, vous êtes un assassin » ? Non, mille fois non ! D'ailleurs un motif, plus puissant encore, imposait à Napoléon l'impérieux devoir d'épargner la vie du Dauphin. Le royal orphelin devait, en effet, lui être un puissant élément de discorde, au cas où le parti légitimiste encore mal dompté viendrait à relever la tête : Il était donc d'une sage politique de ne pas immoler le fils infortuné de Louis XVI.

Et puis à mon tour, je demanderai à nos adversaires comment il se fit que Joas put échapper aux fureurs d'Athalie ? Oh ! la réponse est écrite en nos saints livres : c'est qu'il est aux cieus pour l'orphelin un père plein de bonté et pour les potentats de la terre un maître tout-puissant qui brise à son gré leurs complots éphémères.

VIII

Si Nauendorff était vraiment Louis XVII, l'Autriche devait le savoir mieux qu'aucune puissance, pourquoi n'a-t-elle pas proclamé les droits du fils de Marie-Antoinette ?

Avant de donner la réponse, examinons en peu de mots la situation et la conduite de l'Autriche à cette époque.

Tandis que la famille royale était captive au Temple, l'Autriche travaillait à sa délivrance, soit par des négociations diplomatiques, soit par des projets de fuite habilement combinés et puissamment secondés. Elle soutient l'armée des émigrés, elle-même déclare la guerre à la République Française et le but avéré de sa prise d'armes, c'est de venger Marie-Antoinette, et de délivrer les enfants royaux.

Jusqu'à ce jour, l'Autriche était donc fidèle à sa mission. Les désastres de ses armées et les menées secrètes de Louis XVIII secondés par Barras et plusieurs autres conventionnels qui exploitent habilement les intérêts Autrichiens, vont changer et sa puissance et sa volonté.

Battue par les armées de la république, écrasée par les troupes impériales, que pouvait l'Autriche en faveur de Louis XVII ? Elle tremble et courbe la tête sous la main de fer de Napoléon. Du reste, elle a obtenu la liberté de la Duchesse d'Angoulême ; elle caresse l'espoir de l'union à l'archiduc Charles et de trouver dans cette alliance un prétexte pour revendiquer en faveur de l'empire d'Allemagne, l'Alsace-Lorraine et tout l'héritage de Charles le Téméraire. Mais pour cela il fallait que Louis XVI n'eût pas d'héritier mâle direct, et la mort civile avait été une condition de la coopération de Barras à l'évasion. L'Autriche ne pouvait donc reconnaître l'existence de Louis XVII, sans changer totalement sa politique ambitieuse et coupable.

Louis XVIII entretient habilement les espérances de l'Autriche, il devient son homme. Aussi, quand l'heure de la défaite a sonné pour l'aigle impérial, les puissances coalisées sont heureuses de placer sur le trône un roi qui semble être le seul légitime, qui tient d'elles la couronne et dépende tout entier de leurs volontés souveraines. Louis XVIII est donc proclamé roi de France, tandis que, redescendu au rang du peuple, se trouve, comme anéanti dans l'impuissance et dans l'oubli, le seul roi légitime du beau royaume de France, l'infortuné Louis XVII.

Une fois de plus la voix de l'honneur et du devoir fut étouffée par l'inexorable et criminelle Raison d'Etat.

IX

Charles X était, dit-on, d'un caractère plus loyal, plus religieux surtout que Louis XVIII, comment se fait-il qu'il n'ait pas rendu justice au duc de Normandie ?

Il est vrai, le caractère de Charles X semblait dénoter plus de loyauté, mais Louis XVIII exerçait sur son frère le plus grand empire. Il lui fit partager ses ambitions, embrasser ses haines personnelles et servir même ses projets ; une fois engagé, Charles X devait poursuivre jusqu'au bout. Plus tard, quand Louis XVIII jouissait enfin du fruit de ses intrigues criminelles, il n'eût pas été prudent à Charles X de défendre Nauendorff ; je n'en veux d'autre preuve que le triste sort du duc de Berry. Il paya de sa vie l'éclatant témoignage qu'il avait rendu à la légitimité des revendications de Louis XVII. A la mort de Louis XVIII, qui trop tard avait voulu réparer ses crimes, le testament du roi jeta Charles X dans une terrible perplexité. Tiendrait-on compte des dernières volontés du roi et rendrait-on la couronne à Louis XVII ? Charles X renoncerait-il au trône, à cet espoir de régner si longtemps caressé ? Ses ministres proclamèrent que tel était son devoir. Il se trouva un courtisan de plus facile composition, un assez fervent disciple de l'ignoble raison d'Etat, pour dire au roi : « Sire, le bonheur de la France exige que vous montiez sur le trône. » Celui qui ne craignit pas d'assumer sur lui la terrible responsabilité de cette inique sentence, était ministre du Dieu de justice et de vérité, il se nommait le Cardinal de Latil !

Une fois de plus, Louis XVII dut redescendre au tombeau.

X

La duchesse d'Angoulême ne voulut jamais reconnaître Nauendorff comme son frère. Si cependant Nauendorff eût été vraiment Louis XVII, Marie-Thérèse eût été une sœur dénaturée ; ce qu'on ne saurait admettre.

Il est très-important de bien distinguer entre les affir-

mations publiques de la duchesse d'Angoulême et ses sentiments intimes.

Ses affirmations publiques lui étaient imposées par la politique. Elle vivait sous la pression morale de ses oncles Louis XVIII et Charles X, et aussi du duc d'Angoulême, son mari.

Ce dernier n'oubliait pas qu'après Charles X, il devait ceindre la couronne royale, puisque l'assassinat de l'infortuné duc de Berry l'avait placé sur les marches du trône. Il importait donc de tromper Marie-Thérèse sur le sort de son frère, ou de lui fermer la bouche si elle venait à découvrir la vérité. C'est ce qu'on fit avec le plus grand soin et il est parfaitement vrai que dans ses affirmations publiques, Marie-Thérèse répudia Nauendorff.

Cependant n'est-il pas plusieurs de ses réponses, même publiques, où perce sa pensée intime? Plusieurs de ses entretiens avec M. Morel de Saint-Didier par exemple. Au reste, ses aveux à M. de Maistre, ses dernières supplications au général comte de Larochejaquelein pour retrouver son frère; les terreurs de ses insomnies, ses larmes, ses exclamations nocturnes surprises par des personnes de son entourage, ses dernières volontés enfin, sans parler des demi-confidences du comte Sosthène de Laroche foucault, nous disent assez: 1° Que la duchesse d'Angoulême fut convaincue de l'évasion et de l'existence de son frère. 2° Quelle eut la conviction que Nauendorff était bien Louis XVII. 3° Enfin, que sur la question d'identité, on parvint peut-être à faire naître en son esprit des doutes qui la suivirent dans la tombe. Comme conclusion, on peut admettre, je crois, que Marie-Thérèse a failli dans une certaine mesure aux devoirs sacrés qui s'imposaient à elle envers son frère, un frère surtout aussi cruellement persécuté par les rigueurs d'une politique scélérate; mais on doit admettre aussi que la politique a fait, de la vie intime de la duchesse d'Angoulême, le plus cruel des martyres.

XI

Pourquoi le comte de Chambord si loyal, si magnanime, n'a-t-il pas proclamé les droits de Nauendorff, s'il était vraiment Louis XVII?

Ah! pour cette fois je l'avouerai, mystère! mystère! Peut-être cependant la clef du mystère sera-t-elle donnée bientôt. En attendant, qu'il me soit permis de demander si vraiment le comte de Chambord connut bien l'entière vérité. La connut-il à temps? De tous les hommes, ceux qui connaissent le moins la vérité, ce sont les grands de la terre. L'entourage du comte de Chambord permit-il que les nombreux documents qui lui furent adressés parvinsent jusqu'à lui? encore une fois, Mystère!

De plus, une conviction qui devait entraîner après elle des conséquences aussi incalculables, n'était-elle pas de nature à provoquer d'interminables hésitations? Se sépare-t-on si facilement d'immenses richesses? N'est-ce point l'héroïsme que de renoncer pour jamais à la couronne, quand l'heure semble prête à sonner d'en ceindre son front royal?

Ah! qu'on ne se récrie pas, les mystères de l'âme humaine sont insondables: qui donc, enfin, nous dévoilera les causes encore inconnues de cette mort si étrange? Qui nous donnera le dernier mot d'un testament dont le texte demeure toujours secret?

Pour moi, la conclusion s'impose. Les rumeurs d'outre-monts, la conduite si surprenante mais si décidée de madame la comtesse de Chambord; les convictions si bien affirmées de MM. de Beaumont et d'autres attachés à la personne de M. le comte de Chambord, nous permettent de conclure que ce Prince était sur le point de reconnaître et de proclamer la Survivance du Roi-Martyr.

XII

Il est possible que les prétentions des Nauendorff soient fondées, mais s'il se formait un parti pour le faire valoir, ce serait une nouvelle source de divisions, ce serait un immense malheur.

C'est à grand peine, je l'avoue, que je contiens mon indignation, lorsqu'il m'arrive d'avoir à réfuter une objection si monstrueuse.

Il s'agit de justice et de vérité; or, rendre la justice et proclamer la vérité n'a pu paraître un malheur qu'à cette race odieuse de royalistes libéraux qui professent la doctrine du fait accompli et qui plusieurs fois déjà ont été condamnés par le souverain pontife. Les libéraux, voilà les vrais ennemis modernes de la France et de l'Église.

Un malheur ! la résurrection de cette race de héros qui a fait la France si grande et qui va la trouver si petite. Un malheur ! l'apparition soudaine et inespérée d'un sauveur envoyé de Dieu. Eh pourquoi donc serait-ce un malheur ?

Serait-ce parce que nous allons retrouver ces grandes et fortes institutions de la Monarchie chrétienne qui protégèrent si puissamment la Religion, la Patrie et la famille ?

Serait-ce parce que la révolution qui depuis cent ans bientôt a si profondément bouleversé le monde, cette fois enfin, va trouver sur sa route un implacable adversaire ?

Serait-ce, comme on ose l'affirmer, quel'apparition d'un prétendant nouveau viendrait briser l'union qui s'est faite autour du Comte de Paris, et qui seule peut assurer le salut de la France ?

Ah ! qu'il faudrait d'optimisme pour défendre une pa-

reille opinion ! Pour briser l'union, il faudrait que l'union existât : et cette union fût-elle réelle, il faudrait la briser, parce qu'il s'agit du retour à la justice et à la vérité, seule base de salut ; il faudrait la briser, parce que l'union fondée sur la maison d'Orléans ne saurait mériter les bénédictions du ciel, ce serait toujours l'usurpation, ce serait la révolution couronnée.

Le Comte de Paris n'a-t-il pas dit, dernièrement encore, qu'il resterait fidèle au programme de son aïeul ?

(Voir la brochure : « *Non ! il n'y a plus de maison d'Orléans !* »)

Au reste, que nous a donné la race d'Orléans aussi bien que celle des Bonapartes ? Elle nous a donné des replatragas, des comédies de vingt ans, de lamentables comédies. Que devient la France depuis cent ans ? Hélas, hélas ! elle est ballottée au souffle des tempêtes ! Elle expie, elle attend que la colère de l'Éternel soit enfin assouvie par les nombreuses et pures victimes de la branche aînée, l'heure approche, la blanche corolle du Lys de France m'apparaît comme rajeunie par le sang des martyrs.

Non, non, ce n'est point la division, ce n'est pas le malheur ; Charles XI c'est le salut !

Nous parlera-t-on de la maison d'Anjou, de Don Alphonse ? Outre qu'il n'a aucun droit devant le fils aîné de Louis XVII, Charles XI, la France n'en veut pas, la France n'acceptera jamais pour Roi un Prince espagnol ; du reste, don Alphonse refuse et on comprend bien pourquoi.

DEUXIÈME PARTIE

L'IDENTITÉ DE NAUENDORFF AVEC LOUIS XVII

Démontrée par une thèse bien complète et rigoureuse, l'identité de Nauendorff avec Louis XVII dépasserait de beaucoup les limites de ce modeste travail. Notre but est plus humble, aussi bien l'identité sera-t-elle magistralement démontrée dans la seconde thèse que publie *la Légitimité*. Pour nous, nous énoncerons seulement les faits les plus frappants, nous les grouperons pour en faire ressortir la force et en déduire les conclusions les plus rigoureuses ; de manière à bien démontrer que, si ces faits sont certains, l'identité de Nauendorff avec Louis XVII sera non moins indéniable.

I

LES FAMILIERS ET LES ANCIENS SERVITEURS DE LA FAMILLE ROYALE

S'il est au monde un témoignage capable de fixer à jamais l'opinion publique sur la question d'identité, ce doit être, sans nul doute, celui des familiers et des anciens serviteurs de la cour : ceux-là surtout qui par suite de leurs fonctions approchaient de plus près le Dauphin.

Provoquer ces témoignages fut précisément la grande préoccupation de Nauendorff, dès qu'il lui fut permis de quitter la Prusse et de rentrer à Paris. Au premier rang de ceux qui reconnurent en lui Louis XVII se place tout naturellement l'intrépide M^{me} de Rambaud.

1. — **Madame de Rambaud.**

Cette noble dame avait été berceuse du Dauphin, dès sa naissance et resta attachée à son service jusqu'à son entrée à la tour de Temple ; comme telle elle avait dû prodiguer au prince des soins spéciaux qui l'avaient mise à même de connaître mieux que personne toutes les particularités du corps de son auguste prince. Elle connut donc les rides si extraordinaires du cou, l'excroissance du côté gauche de la poitrine, le signe du Saint-Esprit formé entre peau et chair au côté interne de la cuisse gauche, ce signe que des émissaires masqués s'efforcèrent de scalper sans y réussir, et qui devait faire reconnaître le Dauphin par tant d'anciens serviteurs.

Une des premières, M^{me} de Rambaud fut appelée à revoir son prince bien-aimé. Elle lui fit subir un interrogatoire minutieux sur des points de détail que seul le Dauphin pouvait connaître ; elle reconnut les signes physiques nombreux et concluants qu'elle avait vus sur le Dauphin et, vaincue par l'évidence, elle s'écria : « Oh ! oui, vous êtes bien mon prince et désormais ma vie vous appartient ! » Elle tint parole.

2. — **Monsieur et Madame Marco de Saint-Hilaire.**

Si M^{me} de Rambaud s'était rendue près du prince, elle y avait été engagée par M. et M^{me} Marco de Saint-Hilaire. Ces nobles personnages avaient été attachés au service de M^{me} Victoire, tante de Louis XVI. Ils n'avaient pas voulu s'en rapporter à leurs propres lumières, mais ils ne baseront pas non plus leur adhésion sur le seul témoignage de M^{me} de Rambaud. Ils imposent donc au malheureux prince un nouvel interrogatoire plus minutieux encore que le premier. Le Dauphin répondit à tout comme la première fois, avec une telle assurance et une si parfaite précision que, vaincus à leur tour, les deux vénérables vieillards s'écrient : « Oh ! il ne peut y avoir que le Dauphin lui-même pour nous donner des détails si personnels et si intimes » ; et de ce jour ils s'attachent à sa personne pour ne plus la quitter.

3. — Monsieur de Joly.

L'importance du témoignage de M. de Joly n'échappera à aucun de mes lecteurs. M. de Joly avait été ministre de la justice sous Louis XVI. Il reconnut le Dauphin aux détails que celui-ci donna, concernant ce qui s'était passé entre lui et la famille Royale dans la loge du Logographe et d'autres circonstances qui n'avaient eu de témoin que M. de Joly. Madame Royale et le Dauphin se plaignirent de la faim ; M. de Joly s'empressa d'aller chercher des vivres dans un restaurant voisin. A son retour, la reine manifesta la crainte qu'elles pouvaient être empoisonnées ; le ministre, pour rassurer sa souveraine, proposa d'en goûter le premier. Le Dauphin s'élança vers lui, et lui prit de la main une cuisse de poulet, en s'écriant : « Donne, Ministre : je n'ai pas peur. »

Pour M. de Joly, celui qui parlait ainsi ne pouvait être que le fils de Louis XVI. Cette preuve irrésistible, jointe d'ailleurs à beaucoup d'autres, lui fit proclamer que le prétendu Nauendorff était bien réellement Louis XVII.

Au lit de mort, à l'heure où il allait paraître devant son juge suprême, en face de la Sainte Eucharistie, M. de Joly renouvela sous la foi du serment son précieux témoignage.

On n'en finirait pas, si l'on voulait citer dans leurs détails si concluants tous les témoignages rendus en faveur de l'identité par les anciens serviteurs de la Cour et par tous ceux qui avaient approché le Dauphin au Temple : par Paulin, qui avait pénétré dans la prison pour remettre de l'argent au roi ; par M. Tort de la Sonde, dans le château duquel le Dauphin fut transporté après l'évasion ; par M. Brémond qui avait été secrétaire particulier de Louis XVI jusqu'au 10 août 1782 ; par Buloze et par Feugère, lampiste du Temple, par M^{me} de Falloux, à laquelle il avait révélé les secrets de leurs jeux innocents, enfin par tous ceux qui avaient connu la famille royale ; par M. Morel de Saint-Didier qui obtint de la duchesse

d'Angoulême des entretiens célèbres, d'où semble s'échapper cet aveu tacite : « Oui, je le reconnais, Nauendorff est bien mon frère. » L'archevêque de Tours, M. de Bréon, le comte Duvalès, le vicomte d'Hozier, le comte de la Roche-Aimon, M. Bourbon-Leblanc, reconnurent tous Louis XVII dans la personne de Nauendorff. Tels sont les éclatants témoignages et tant d'autres encore, bien dignes de répondre, aux yeux du pays, de l'identité de Nauendorff avec Louis XVII.

II

LES DÉVOUEMENTS

Quant une cause n'apporte avec elle que douleur, qu'amertume et mépris ; quand elle est impuissante à satisfaire la soif des richesses ou de la gloire et que cependant elle enfante des dévouements qui vont jusqu'à sacrifier les plus brillantes positions, la fortune et la vie même, on peut affirmer qu'elle a nécessairement pour base la justice et la vérité.

Telle fut la cause de Nauendorff. Au premier rang des hommes qui consacrèrent leur vie à la défense de l'illustre victime, se trouve placé l'immortel Pezold.

1. — Pezold.

C'était en Allemagne ; le prince allait succomber à la misère. La providence permit que le magistrat Pezold fût témoin secret d'un instant de désespoir. Ce magistrat prussien releva le courage de Nauendorff, dont il devinait presque l'illustre origine ; celui-ci touché de la bonté de Pezold et pénétré de respect pour la loyauté de son caractère, lui révèle son nom et lui donne les preuves les plus convaincantes de son identité. Pezold est gagné sans retour, et désormais sa vie sera consacrée à la défense de l'illustre proscrit. Il n'hésite plus, il poursuit sans trêve ni relâche, l'œuvre de justice qu'il s'est imposée. Rien ne

l'arrête ; il ne tremble pas devant les menaces terrifiantes des personnages les plus puissants. Il va parvenir jusqu'au roi, il va triompher peut-être, quand enfin il tombe sous les coups de ses ennemis et meurt empoisonné.

2. — Gruau de la Barre.

Le sort de Pezold fut impuissant à comprimer le dévouement d'un autre magistrat, un Français cette fois. Gruau de la Barre était procureur du roi à Mayenne ; un bruit parvient jusqu'à lui : « Louis XVII est vivant, Louis XVII est à Paris ! nombre de personnages l'ont reconnu ! » M. de la Barre n'y tient plus, il accourt, il voit, il interroge, il étudie, plus de doute ; et cet homme, tout d'un bloc, tombe aux pieds de son roi pour se relever prêt à la lutte, à une lutte sans trêve ni merci. Il suit son prince dans tous les pays, il défend ses droits devant tous les tribunaux ; et pour dernière récompense, il voit avec déchirement son prince bien-aimé mourir empoisonné sur la terre étrangère. Cependant la mort de Nauendorff n'a pu briser complètement son énergie. Octogénaire, il luttait encore ces années dernières par des ouvrages qui resteront longtemps l'arsenal de la cause.

3. — Les de Laprade.

Près de Gruau de la Barre se place, tout naturellement, l'illustre et noble famille des de Laprade. Dès la première rumeur, en 1834, et la mère et les fils volent aux côtés de leur prince. Ils apportent toutes les ressources dont ils peuvent disposer, ils vendent l'argenterie et dévouent leurs personnes au service de Louis XVII. Ils suivent la famille en Saxe et en Suisse ; avec elle ils passent ensuite en Angleterre.

Plus tard ils se rattachent à elle en France pour la justice de la cause. L'un d'eux enfin, dont l'histoire un jour dira le nom avec orgueil, M. Abel de Laprade, après le procès de 1874, dont la sentence inique écartait même tous débats, offre sa terre du Logis à la fille aînée de Louis XVII ; il obtient sa main et s'en fait le protecteur.

Avec elle il aime, avec elle il protège, j'allais dire il adore les trois jeunes princes ses neveux, fils du prince Edmond.

Quel sentiment pouvait donc passionner un si loyal caractère et un si grand cœur, si ce n'est la justice et la vérité?

4. — Jules Favre.

Ne serait-ce pas de la plus noire ingratitude, de clore le chapitre des dévouements sans parler de Jules Favre ?

C'était au début de sa brillante carrière; en 1839, Jules Favre voit apparaître, en son cabinet d'avocat, un homme qui vient lui parler du fils de Louis XVI et lui demande de faire valoir ses droits devant les tribunaux français. Le jeune avocat, surpris plus qu'on ne saurait dire, hésite un instant, puis il répond : « De quelles preuves appuyez-vous ces prétentions ? » Le prince remit aux mains de l'avocat, qui s'est rendu auprès de lui à Londres, un monceau de documents irrésistibles. Plusieurs mois, Jules Favre étudie; il étudie avec acharnement. Il sort entièrement convaincu de son étude et de sa retraite. Plus rien n'est capable d'ébranler sa conviction et il consacre son immense talent à défendre la cause de Louis XVII dans un plaidoyer qui demeure un chef-d'œuvre du genre. Quel mobile faisait agir le grand orateur ? L'intérêt ? Jamais il il ne voulut recevoir une obole. La gloire ? les honneurs ? Il savait trop ce qu'il pouvait espérer de la justice humaine dans une cause toute politique, surtout si cette cause eût été celle d'un imposteur. Le seul mobile de sa conduite, ce fut l'amour de la vérité, ce fut la compassion de son grand cœur pour la plus indicible des douleurs, pour la plus auguste des victimes.

A plus forte raison tiendrai-je le même langage pour l'indomptable Pezold, l'immortel Gruau de la Barre et les magnanimes de Laprade, qui tous sacrifièrent leur avenir, leur fortune et leur vie même à la défense de leur prince.

Et qu'on ne dise pas que leur dévouement pouvait reposer sur une erreur. Une vie commune, des relations de

chaque instant pendant vingt années et plus, eussent bien vite démasqué le plus habile, le plus scélérat des imposteurs ; quant à les dire ses complices, le bon sens suffit à nous en montrer l'impossibilité. Pourquoi alors eussent-ils sacrifié, fortune, avenir, vie tout entière ? Du reste, pour de tels caractères, la seule supposition en serait monstrueuse.

III

LA FAMILLE ROYALE

Si les témoignages les plus éclatants sont venus proclamer la réalité des droits du prince méconnu, si la sainteté de sa cause a suscité des dévouements sans rivaux dans l'histoire, bien différente fut la conduite de la famille royale. Et cependant à travers toutes les machinations dont le but était d'anéantir les revendications du prétendu Nauendorff et de refouler Louis XVII dans la tombe, s'échappe cet aveu terrible : « Oui, Nauendorff est bien Louis XVII. Oui, nous connaissons ses droits indéniables à la fortune qu'il revendique, mais notre politique et nos intérêts le condamnent, il doit mourir ! »

1. — Louis XVIII.

En effet, que disent les fameuses médailles frappées à Berlin par ordre de Louis XVIII pour fixer à jamais les souvenirs de la révolution ?

Le roi les avait fait frapper, dit-on, pour son usage particulier ; elles furent saisies dans son cabinet même, aux Cent jours, après sa fuite précipitée ; deux d'entre elles représentent jusqu'à l'évidence et la captivité et la délivrance du Dauphin.

Je n'en ferai point ici la description, le lecteur la trouvera longuement exposée dans le livre de *La Survivance du roi-martyr*.

Pourquoi, du reste, Louis XVIII, avec toute la famille

royale, refusa-t-il toujours le cœur de l'enfant mort au Temple ? Pourquoi encore Louis XVIII fit-il contremander à M. de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, le service qui devait être célébré à Saint-Denis pour le repos de l'âme de Louis XVII et pourquoi à cette occasion faisait-il au même personnage cet aveu si étonnant : « Non, nous n'avons jamais été certains de la mort du Dauphin ? » Rome, elle-même, s'était toujours opposée à ce qu'on célébrât un service funèbre pour le repos de l'âme de l'infortuné prince.

L'existence de Louis XVII, pour le roi, n'était donc pas douteuse, mais pour lui plus que pour tout autre, Louis XVII, c'était Nauendorff.

Je n'en veux d'autre preuve que l'expression de ses dernières volontés dans son testament et les aveux implicites, pourquoi ne pas dire formels, échappés à la duchesse d'Angoulême dont toute la conduite n'était que le reflet des décisions intimes de la famille royale. Qu'on lise tout cela dans les ouvrages spéciaux et en particulier dans le magnifique traité : *Un crime politique*. Au reste, nous montrerons dans une notice spéciale consacrée au duc de Berry, comment ce vaillant prince s'était chargé d'apprendre à Louis XVIII, s'il ne le savait déjà, que Nauendorff était bien l'innocente victime du roi Voltairien.

2. — Charles X.

Déjà, au chapitre des objections, j'ai parlé de ce monarque. Il partagea toutes les convictions de son frère. Témoin la mémorable parole citée par M. le comte René de Saint-Vincent. Admis à un entretien familial entre les deux frères, le comte entendit Charles X reprocher à Louis XVIII sa conduite envers Nauendorff : « Taisez-vous, répliqua le roi, vous savez bien que vous nous compromettez tous les deux. » Pourquoi ces reproches, si Charles X n'eût pas été convaincu comme son frère de l'existence de Louis XVII ? Et pour Charles X comme pour Louis XVIII, Nauendorff était le Dauphin. Pour l'un comme pour l'autre les raisons sont les mêmes ; qu'on veuille bien relire au chapitre des

objections les débats qui s'élevèrent, en conseil des ministres, quand il s'agit de faire couronner Nauendorff comme l'exigeaient les dernières volontés de Louis XVIII.

Pourquoi tous ses débats, pourquoi tant hésiter à ceindre la couronne, si Nauendorff n'est pas Louis XVII ?

3. — Le duc de Berry.

Peut-être eût-il fallu placer le noble duc de Berry au premier rang de ces hommes de cœur qui se dévouèrent jusqu'à la mort à la défense de Louis XVII. Mais il appartient à la famille royale, qu'il parle donc après son père Charles X : le contraste n'en sera que plus frappant.

Dès le principe, à la première lettre de Nauendorff, le noble duc avait envoyé un de ses fidèles en Prusse ; par lui, il avait reconnu la vérité, et comme un preux chevalier sans peur et sans reproche, il avait écrit à Nauendorff une lettre où il ne craignait pas de proclamer tous les droits de celui qu'il appelait son cousin. « Ou vous serez reconnu, disait-il, ou j'y perdrai la vie. » En effet, il s'annonce chez le roi ; Marie-Thérèse, sœur de Louis XVII l'accompagne, il somme Louis XVIII de rendre la couronne à Nauendorff : « Mais, réplique le roi, songez-y, prince, après moi le trône vous appartient. » — « Sire, plutôt la justice qu'une couronne. »

Parole mémorable et digne des plus grands caractères. Peu de jours après, le duc de Berry tombait sous les coups d'un assassin. Qui percera les mystères de cette mort ? Les lenteurs calculées du roi, quand on lui annonce l'assassinat de son neveu, ouvre un large champ à bien des accusations. Le roi savait le duc incapable de reculer ; on avait découvert un complot où se trouvaient engagés les plus célèbres officiers de l'armée royale à la suite du duc de Berry, et leur plan était ainsi conçu : revêtir Nauendorff d'un costume d'officier supérieur, le faire pénétrer aux Tuileries, le placer en face du Louis XVIII, sommer le roi fratricide et usurpateur de déposer enfin une couronne qu'il ne devait qu'à ses criminelles intrigues. Il fallait donc que le duc de Berry mourût ! Qu'on lise le récit de

cette mort dans : *Un crime politique* et l'on restera stupéfait des mystères insondables qui enveloppent les derniers instants du noble duc.

En toute hypothèse, pour le duc de Berry, et par conséquent pour Louis XVIII et Charles X, Nauendorff était bien Louis XVII.

4. — La duchesse d'Angoulême.

J'ai déjà dit, plus haut, qu'on ne pouvait inférer, de la conduite de la duchesse d'Angoulême, aucun argument contre Nauendorff. J'irai plus loin maintenant : Marie-Thérèse a formellement reconnu Louis XVII en Nauendorff.

Qu'on n'oublie pas, en effet, qu'elle s'était associée à la démarche du duc de Berry quand ce dernier vint en face de Louis XVIII plaider la cause de Nauendorff. Que demandera-t-on de plus concluant ?

C'est, au reste, ce que signifiait plus tard ce cri qui lui échappe en parlant à M. Morel de Saint-Didier : « Il renonce au trône... mais ses enfants ? » Pourquoi Marie-Thérèse s'enfuit-elle précipitamment et contre toute prévision, quand elle apprend que Nauendorff arrive dans la ville où elle se trouve et va solliciter un entretien d'où il espère bien sortir triomphant, tant il croit être sûr du cœur de sa sœur chérie ? Cent fois elle avait laissé échapper l'aveu qu'elle était parfaitement certaine de l'évasion du Dauphin ; elle l'avait dit entre autres personnes à M. de Maistre, son confident intime, dont la fille, madame de Montsaunin nous a transmis le témoignage. Enfin, pour ne citer que les traits les plus frappants : la duchesse va mourir, les remords la torturent à ses derniers moments, elle appelle le général Auguste de Larochejaquelin et lui fait jurer de tout mettre en œuvre pour retrouver son frère et proclamer ses droits. Et si l'on ajoute, à tous ces documents, tout ce que nous avons dit des convictions de Louis XVIII et de Charles X, du duc de Berry surtout, et qui peut s'appliquer tout aussi justement à la duchesse d'Angoulême, évidemment, pour Marie-Thérèse, Nauendorff

était bien son malheureux frère, honteusement abandonné aux barbaries de la Raison d'État.

5. — Louis-Philippe.

Parlerai-je de ce d'Orléans? Il semble à première vue que dans l'intérêt même de sa dynastie, si Nauendorff est bien Louis XVII, Louis-Philippe favorisa ses prétentions pour confondre les princes de la branche aînée.

C'est bien la ligne de conduite qu'il suivit d'abord, en autorisant les poursuites de Nauendorff contre la duchesse d'Angoulême. Mais l'usurpateur devait trembler en face de la justice et du droit proclamés. Louis-Philippe comprit bientôt que sa haine contre la branche aînée le servait mal et que Louis XVII, une fois reconnu, serait son plus puissant adversaire. Il lui fut donc facile de céder aux secrètes obsessions de la famille royale et la veille même du jour où la justice va se prononcer, il fait saisir Nauendorff pour le jeter brutalement sur les côtes d'Angleterre. Est-ce ainsi qu'on traite un imposteur?

Quelques mois avant son expulsion de France, le prince avait fait solliciter de Louis-Philippe l'autorisation de rechercher aux Tuileries la précieuse cassette que Louis XVI, disait-il, avait cachée en sa seule présence. Le roi avait répondu qu'il consentait à ces recherches, mais à la condition que les papiers, renfermés dans la cassette, resteraient en sa possession, abandonnant au duc de Normandie les valeurs qu'elle pourrait contenir.

Le Prince refusa. Encore une fois, était-ce la conduite d'un imposteur? De nos jours encore, nombre de personnages de la cour de 1830 conservent le souvenir des recherches multipliées mais infructueuses qui furent faites à cette époque par ordre du roi dans le palais des Tuileries. Pourquoi donc ces négociations d'un roi avec le prétendant, s'il est un imposteur, pourquoi ces recherches, pourquoi ce déni de justice si extraordinaire, si ce n'est parce que, pour Louis-Philippe comme pour tous les membres de la famille royale, Nauendorff et Louis XVII étaient bien un seul et même personnage?

IV

LES GOUVERNEMENTS

La ligne de conduite que suivirent les différents États où l'infortuné Prince dut couler tristement ses longues années d'exil, est bien de nature, ce me semble, à confirmer puissamment notre thèse.

1. — Le Gouvernement pontifical:

En suivant l'ordre chronologique, nous rencontrons d'abord le Gouvernement du pape Pie VI quand, après l'évasion, le prince, accompagné du fidèle comte de Montmorin, quitta la Vendée, traversa la France entière et vint se mettre sous la protection du pape ; Pie VI n'hésita pas à le reconnaître pour le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Il le cacha longtemps dans un cloître de Rome ; quand le silence parut s'être fait sur son évasion, il l'installa dans une villa que le prince dut quitter précipitamment à l'époque de l'invasion française.

Pour Pie VI, celui qui porta plus tard le nom de Nauendorff, était donc bien Louis XVII.

2. — La Prusse.

Quand l'Orphelin du Temple eut quitté l'Italie, après bien des vicissitudes que je ne saurais retracer ici, il se retira en Prusse ; c'est là que lui fut imposé le faux nom à l'abri duquel il put jouir d'un calme tout relatif pendant plusieurs années. Il avait cependant notifié son illustre origine au gouvernement prussien, et la conduite de ce Gouvernement, à son égard, prouve jusqu'à l'évidence qu'il reconnut la légitimité des revendications du prétendu Nauendorff.

Le ministre de la police refuse de lui rendre les papiers précieux qu'il lui a communiqués et que Louis XVII avait reçus de Louis XVI et de Marie-Antoinette au Temple. On lui confère le titre de Bourgeoisie, sans qu'il lui soit pos-

sible de présenter aucune des pièces si impérieusement requises par la loi prussienne ; ces pièces ne lui sont même jamais demandées. Le ministre, lui-même, lève toutes les difficultés de sa propre initiative ; il va jusqu'à faire parvenir à Nauendorff des secours d'argent sans en avoir été jamais sollicité ; mais en même temps on engage le jeune prince à oublier la France et sa royale origine. Ce fut la même chose pour son mariage. Plus tard, quand Nauendorff, devenu père de famille, se fait un devoir de proclamer qu'il est fils de Louis XVI, l'ère des persécutions succède aussitôt à l'ère de protection.

On l'incrimine sans aucun motif ; on le compromet avec des criminels qu'il n'a jamais connus ; son innocence est proclamée, mais on l'emprisonne malgré la sentence d'acquiescement, parce qu'il s'était dit Prince natif, appartenant à l'illustre famille des Bourbons. On le relâche enfin, à l'heure même où la justice paraît le plus courroucée. Il semble que pour lui toutes les lois de la Prusse soient bouleversées.

Pourquoi toutes ces illégalités, si ce n'est pour arriver à ce but : il faut que Louis XVII meure dans la personne de Nauendorff ?

3. — La Saxe.

Si de Prusse nous passons en Saxe, le tableau sera tout autre, nous y verrons la famille de Louis XVII, choyée, adorée par les hauts personnages de la Cour, et pourtant cette famille ne se présente jamais qu'avec ses véritables titres : La maison de Bourbon, la famille de Louis XVII.

Le roi, en personne, couvre cette famille de sa bienveillance ; un jour de réception officielle, dans une galerie du palais, la fille aînée de Louis XVII, ange de beauté, d'innocence et de candeur, introduite par madame Forest, amie de sa famille, est là, entourée de ses plus jeunes frères et attendant le passage du roi.

Le roi s'avance enfin, il donne le bras à la duchesse d'Angoulême ; tout à coup, celle-ci recule d'un pas. Elle

vient d'apercevoir Madame la princesse Amélie, fille aînée de Louis XVII. Il lui semble une vision de Marie-Antoinette. « Quelle est cette famille, dit-elle d'une voix caverneuse au vieux roi de Saxe ? » Celui-ci se penche à son oreille. Que lui dit-il ? nous l'ignorons ; mais l'effet en fut prompt et terrible. La duchesse, oubliant qu'elle est au bras d'un vieillard, passe et semble fuir, tant son pas est rapide.

Le roi, sans nul doute, heureux de saisir l'occasion d'être utile à une famille qu'il aimait, venait de répondre à la duchesse : « Cette famille, c'est la famille de votre infortuné frère, Louis XVII. »

4. — La France.

Tandis que la famille de Louis XVII jouissait enfin d'un peu de bonheur, sous la protection du roi de Saxe, son chef était en France, recherchant avec passion toutes les personnes qui avaient connu Louis XVII enfant. Nous avons déjà dit quelle avait été la conduite de la famille royale, envers lui, nous n'insisterons que sur un seul point. Tandis que l'infortuné Prince revendiquait par tous les moyens l'appui de la justice française ; tandis que tous les tribunaux lui demeuraient fermés, tandis que par ordre de Louis-Philippe, il était jeté sur les côtes de l'Angleterre, la veille même du jour où il allait enfin pouvoir porter sa cause devant les tribunaux de Paris, tous les faux dauphins, suscités par la police pour étouffer et ridiculiser les revendications du vrai Louis XVII, paraissaient à diverses époques devant la justice, sans jamais avoir réclamé son appui. Jugés et condamnés, ils reparaissent le lendemain pour recommencer sous un autre nom et ailleurs leur rôle odieux et criminel. Pourquoi deux poids et deux mesures ? Si ce n'est parce que le gouvernement français savait, à n'en pas douter, que Nauendorff était bien Louis XVII ?

5. — L'Angleterre.

Exilé en Angleterre, Louis XVII, environné de ses amis et de sa famille, demeure longtemps en proie à une pro-

fonde misère. Il parvient enfin à fonder un atelier de pyrotechnie pour les projectiles de guerre, où il compte bien exploiter les étonnantes découvertes qu'il a faites et qui révèlent la puissance de son génie. A peine avait-il mis le pied sur les côtes de la Grande-Bretagne, que la presse anglaise tout entière s'occupe de l'illustre exilé, et parmi les journalistes d'outre-Manche, il se rencontre d'ardents défenseurs du duc de Normandie. Le Gouvernement Anglais, il est vrai, n'intervint jamais ostensiblement dans la question ; mais il est certain que jamais non plus, il ne céda aux pressantes sollicitations du Gouvernement de Juillet, pour persécuter et expulser l'infortuné duc de Normandie. D'illustres familles, au contraire, prennent sous leur protection le Prince et ses enfants si dignes d'intérêt, et aujourd'hui encore quelques membres de la très-illustre famille Perceval sont les anges providentiels de madame la Duchesse de Normandie, la veuve octogénaire de Louis XVII.

Un heureux événement allait enfin apporter quelques consolations de bien courte durée, hélas ! aux longs malheurs de l'infortuné Louis XVII ; une famille régnante va le reconnaître officiellement comme fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, j'ai nommé la famille royale de Hollande.

6. — La Hollande.

Les importantes découvertes de Louis XVII, qui traversait alors la Hollande pour en disposer en faveur d'une autre puissance, attirèrent l'attention des officiers supérieurs de l'artillerie de ce pays. Le Gouvernement des Pays-Bas entra en négociation avec l'inventeur, lui conférant toujours ses titres et le traitant avec tous les égards dus à un Prince d'aussi grande origine. C'était un triomphe bien consolant pour le Dauphin. Triomphe, hélas ! bien éphémère. La haine veillait dans l'ombre. Au milieu du triomphe si longtemps attendu, une main criminelle versa le breuvage empoisonné.

La famille, mandée en toute hâte, arrive d'Angleterre

assez à temps pour assister avec désespoir à l'agonie déchirante d'un père et d'un époux adoré. Chaque jour le roi avait envoyé prendre des nouvelles de Monsieur de Bourbon ; il avait lui-même dépêché les médecins de sa maison royale et il autorisa sur la tombe cette épitaphe qu'on y peut lire encore :

ICI REPOSE

LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE

CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE

Né à Versailles, le 27 Mars 1785

Décédé à Delft, le 10 Août 1845.

R. I. P.

La mort, du moins, rendait justice au plus infortuné des monarques, mais pour assouvir la colère de l'Eternel irritée par les crimes des rois de France, Louis XVII avait dû continuer l'expiation de Louis XVI et donner au monde le terrible spectacle d'un roi puissant, innocente victime des fautes de ses ancêtres, et que la vengeance céleste a précipité du haut d'un trône, pour l'abaisser jusqu'au triste sort du plus humble des mortels.

L'épitaphe du tombeau du fils de Louis XVI réveilla de nouveau la haine inassouvie des d'Orléans. Louis-Philippe fit prier le roi de Hollande de faire effacer l'inscription.

« Qu'on nous prouve qu'elle est mensongère » fut-il répondu, et nous ferons droit à la requête du Gouvernement français. Philippe d'Orléans se le tint pour dit : il savait trop que la tombe de Delft restituait enfin à celui auquel on avait imposé le nom de Nauendorff, son véritable nom, en le nommant Louis XVII.

La Hollande ne s'en tint pas là. Elle accueillit avec bienveillance la famille du Dauphin. Plusieurs enfants de Louis XVII servirent avec honneur, sous le nom de Bourbon, dans les armées et la marine du royaume et l'un d'eux, le prince Adelberth, pour arriver aux grades supé-

rieurs, dut se faire naturaliser Hollandais. A cet effet, il formula sa requête au roi, se donnant toujours comme petit-fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Après avis favorable, le roi renvoya la requête aux chambres qui reconnurent, en délibération publique, Adelbert de Bourbon, comme français, bien qu'il fut né en Angleterre, et comme petit-fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Comme tel, ils le reçurent au nombre des sujets de la Hollande.

Honneur à ce vaillant royaume de Hollande, qui seul a osé défier l'Europe et proclamer sans crainte les droits indéniables du fils de Louis XVII.

V

LES TRIBUNAUX

Amis ou ennemis, les divers Etats de l'Europe nous ont stupéfiés par leur étonnante conduite envers Louis XVII ; plus étonnants encore, s'il est possible, seront les procédés de la justice.

1. — En Prusse. •

En Prusse, ce sont de faux témoins qui viennent accuser le Prince d'incendie, et l'impliquer dans une affaire de faux monayeurs. Avant toute enquête, on lui fait subir une longue prison préventive. A peine lui permet-on quelques instants de liberté entre deux gendarmes pour assister à l'agonie d'une fille bien-aimée ; et aussitôt on l'arrache au deuil de la famille pour le replonger dans la solitude et l'horreur des prisons.

Et quand enfin on veut bien examiner sérieusement sa cause, on le reconnaît innocent, mais on le condamne parce qu'il se disait appartenir à l'illustre famille des Bourbons ; puis on le rend à sa famille que se disputent la misère et la faim.

Pourquoi tant de cruautés, pourquoi tant d'injustices ?

Ah ! la politique a été plus puissante que les cris de la conscience, il faut que le fils de Louis XVI ne puisse jamais revoir sa France bien-aimée, jamais être assez puissant pour faire triompher ses droits.

2. — En France.

En France, l'injustice ne sera pas moins révoltante. En 1836, le prince avait assigné, 1° la duchesse d'Angoulême, 2° le duc d'Angoulême, 3° le Comte d'Artois (Charles X) pour prouver contradictoirement avec eux qu'il était le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Avec les preuves que le prince avait en mains, le procès pouvait être terrible pour la famille royale. Aussi les adversaires royaux mirent-ils tout en œuvre pour gagner du temps et gagner aussi... leur spoliateur Louis-Philippe. On a déjà vu que, poussé par sa haine contre ses cousins, Louis-Philippe avait d'abord autorisé le Dauphin à faire valoir ses droits devant la justice, mais il comprit le danger qu'il y avait là pour lui-même. Il fut donc résolu qu'on agirait par ruse et par violence pour empêcher le procès. Aussi le 15 juin, deux jours après que l'assignation eût été lancée, la police fit une descente chez M^{me} de Rambaud, 16, rue Richer, où logeait le prince, et se saisit de pièces justificatives au nombre de plus de deux cents.

Enfin, après plusieurs jours de prison, on le transporta sur les côtes de la Grande-Bretagne, avec ordre de ne jamais remettre les pieds sur le sol de France. En vain, le Dauphin avait-il consenti à rester en prison jusqu'à ce que le jugement fût prononcé ; il avait beau réclamer des juges ; on avait peur de la lumière et les revendications du Dauphin et les violences injustes du gouvernement prouvent une fois de plus qu'il s'agissait bien de Louis XVII... C'est ce que la justice elle-même fut obligée d'avouer dans le procès de 1841. Le gouvernement avait prétendu tenir de la Prusse un document, attribuant au Prince une origine juive. Celui-ci écrivit alors au ministre de l'intérieur et de la police de la Prusse, en obtint un démenti formel à l'adresse du gouvernement français,

et, muni de cette pièce, il poursuivit les journaux qui s'étaient faits l'écho de cette calomnie.

Le gouvernement qui craignait de voir démasquer ses batteries, rappela aux magistrats une plainte en escroquerie jadis déposée contre le duc de Normandie. Les avocats du Prince demandèrent alors qu'on expédiât la procédure en escroquerie, et le substitut du roi se vit forcé de déclarer le 15 juin 1841, que la chambre du conseil avait décidé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre pour le délit d'escroquerie imputé à l'accusé.

Cette décision reconnaissait implicitement la justice des revendications de Louis XVII, puisque l'accusation d'escroquerie avait précisément pour motif les prétentions de Nauendorff, à se dire fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Ces revendications n'étaient plus pour la justice une tentative d'escroquerie, elles étaient fondées et Nauendorff pour la justice même, était bien Louis XVII.

3. — Procès de 1874.

Si la justice en 1841 avait été forcée de reconnaître indirectement le bien fondé des revendications du fils de Louis XVI, il n'en fut pas de même en 1874. Les enfants de Louis XVII et leur mère firent appel des jugements précédents ; ils assignèrent M. le comte de Chambord. Mais cette fois encore la politique devait étouffer la voix de la justice. M. le comte de Chambord fit défaut. Chacun sait que les magistrats d'alors étaient tous monarchistes et se seraient bien donné de garde de créer un prétendant nouveau mais sérieux contre Henri V, le comte de Paris et le prince impérial. Aussi les nombreux témoins furent-ils soigneusement écartés, pas un seul ne fut entendu. L'enquête fut refusée. En dehors de tout débat contradictoire, un arrêt inouï dans les annales judiciaires fut rendu pour étouffer les légitimes revendications de la famille de Louis XVII. Encore une fois, pourquoi tant d'il-légalité ? Pourquoi ! Ah ! nous ne saurions trop le répé-

ter, c'était parce qu'on savait trop à quoi s'en tenir sur la question.

Il fallait que l'infortuné Louis XVII demeurât enseveli sous le pseudonyme de Nauendorff.

VI

ATTENTATS A LA VIE DU FILS DE LOUIS XVI

Pour combler la mesure des iniquités, pour couronner toutes les persécutions, que manquait-il au Dauphin ? On lui refuse un nom, une famille, une patrie ; on condamne sa famille à la misère la plus profonde, mais on ne peut dompter son énergie, étouffer ses revendications parce qu'il a conscience de son droit ; on va donc le condamner à mort.

1. — Premier attentat.

Une première fois à Paris, deux hommes se précipitent sur lui au moment où il arrivait au coin de la rue de Chartres. Ces misérables lui portent six coups de poignard ; deux dans la région du cœur pénètrent fort profondément. Écoutons à ce sujet le vicomte de Larochevoucauld, écrivant à la duchesse d'Angoulême, qui, par lui, suit avec anxiété tous les mouvements de son infortuné frère.

« La blessure est à quelques lignes du cœur, au-dessous
« se trouve une contusion fort douloureuse causée par la
« pression violente d'une médaille d'argent, à l'effigie de
« la Sainte Vierge, percée de part en part et qui semble
« avoir paré un coup qui eût été sans rémission. Le ma-
« lade est bien, mais la suppuration annonce une plaie
« assez profonde que quelques lignes de plus rendaient
« mortelle. »

Et voilà quelle blessure on prétendit plus tard que le prince s'était faite lui-même. Mais quel est donc cet homme près duquel M. de Larochevoucauld se rend avec tant d'empressement aussitôt après l'attentat, vers lequel il dépêche

son propre médecin, qu'il visite assidument et semble protéger, mais... qu'il trahissait au fond en lâchant le courtisan?

Quel motif eût poussé de vulgaires pillards à frapper le prince? On le savait pauvre; la cupidité n'était donc pas le mobile du crime; tout indique donc que la politique avait dirigé le poignard, que l'ordre venait de haut.

On se sent pris de dégoût et d'horreur devant tant de cynisme et de haine. Et tout naturellement on s'écrie avec M^{me} de Rambaud: « Sûrement ce n'est pas un faussaire qu'on assassine... on le juge. »

Le malheureux fils du Roi-Martyr ne devait pas être jugé, il devait périr sous les coups d'une main criminelle.

2. — Deuxième attentat.

A Londres, il reçoit, à bout portant, la décharge de deux pistolets qu'une main française avait dirigés; c'était la main d'un homme qu'il avait nourri du pain de la charité, lui le pauvre, lui l'exilé.

L'un des chirurgiens, qui firent l'extraction des balles, fut abordé le soir même de l'assassinat par un homme, dont la figure était cachée et qui lui demanda, sans pouvoir maîtriser son agitation: « Le Prince est-il mort? — Non, dit le médecin, mais il est gravement blessé. — Mourra-t-il? — J'espère que non. » Et aussitôt cet individu disparut précipitamment. Beaucoup d'autres faits vinrent prouver jusqu'à l'évidence que cette fois encore l'assassin avait été soudoyé par des adversaires politiques.

Je passe sous silence plusieurs autres tentatives d'assassinat ou d'empoisonnement, auxquels Louis XVII n'échappa que providentiellement.

3. — La mort.

En Hollande enfin, à l'heure où la misère du Dauphin-Martyr va trouver un terme, à l'heure où il va tenir en main le puissant levier qui soulèvera la pierre de son tombeau politique, le poison met un terme aux innombrables douleurs du banni royal. Eh bien! je le demande encore: quel est-il donc celui qui fatigue la justice des

hommes de ses revendications incessantes et pour qui cette même justice reste sans entrailles, celui qui suscite des dévoûments d'un autre âge et des haines monstrueuses, celui dont la vie fut toujours en proie à des ennemis qui n'hésitent jamais à verser le poison ou à frapper du poignard ? Cet homme est vraiment ce qu'il se dit : C'est mon Roi et je le proclame l'infortuné Louis XVII, fils du Roi-Martyr et lui-même le plus grand des martyrs .

VII

LA PERSONNE DU DAUPHIN, SES SIGNES PHYSIQUES ET NATURELS

Les preuves, que nous avons fait valoir jusqu'ici, me sembleraient suffisantes pour établir l'identité de Nauendorff avec Louis XVII. Avant de terminer, cependant, un mot sur la ressemblance de Nauendorff avec le Dauphin. De l'aveu de tous les témoins dont nous avons déjà cité les noms, de l'aveu même des tribunaux, cette ressemblance était extraordinaire.

Ils attestent le signalement identique des yeux, des cheveux bouclés naturellement, du menton avec la même fossette, de la poitrine et de tout le corps. La double ressemblance des traits, du geste, de la démarche, de la voix avec les deux maisons de Bourbon et d'Autriche-Lorraine. Mais ce qui est plus décisif : Nauendorff portait sur son corps les mêmes signes physiques et naturels que le Dauphin. Les rides si extraordinaires du cou étaient les mêmes ; l'excroissance du sein était identique ; identiques encore les signes d'inoculation disposés dans un ordre indiqué par la reine elle-même et opérés à l'aide d'un instrument fabriqué tout exprès pour le Dauphin et sa sœur, et surtout Nauendorff comme le Dauphin portait le fameux signe du Saint-Esprit.

Le témoignage de M^m de Rambaud, celui du docteur Jeanroy, médecin de la famille royale, celui de M. de Brémond, ancien ministre de Louis XVI, l'aveu de la duchesse d'Angoulême qui n'a jamais fait démentir que son frère eût ce signe, quoique Nauendorff s'en prévalût

auprès d'elle, nous donnent la certitude que le Dauphin portait en effet le signe du Saint Esprit ; or, Nauendorff était naturellement marqué du même signe.

Écoutons à ce sujet un précieux témoignage ;

« Un jour m'entretenant avec le prince du témoignage
« de M^{me} de Rambaud, fondé en partie sur les signes naturels
« que le Prince portait sur son corps, je lui demandai si le
« signe du Saint-Esprit, formé par la nature par de petites
« veines entre chair et peau, dont m'avait parlé M^{me} de
« Rambaud elle-même, était toujours visible. Il me ré-
« pondit : « Oui, et je veux que vous le voyiez vous-même
« pour que vous en rendiez témoignage. » Je m'y refusai,
« en disant que je ne mettais pas en doute le témoignage de
« la vénérable dame de Rambaud. Le prince insista. Nous
« étions seuls, et, après avoir pris les précautions prescrites
« par la décence, il me fit voir le signe indiqué sur la cuisse
« gauche. Il représentait un pigeon plongeant, la tête en
« bas et les ailes déployées. Je l'ai vu de mes yeux et tou-
« ché de mes mains, comme l'apôtre saint Thomas. Il n'y
« avait ni tuméfaction de la peau, ni rudesse au toucher.
« C'était évidemment naturel. J'ajoute que les veines, qui
« dessinaient le signe, étaient d'une nuance rose qui le
« faisait ressortir sur une peau blanche et douce. En foi de
« quoi, je signe avec assurance la présente déclaration, quoi-
« que son souvenir remonte à peu près à un demi-siècle. »

L'abbé J. B. DE LAPRADE.

Mazerolles, le 8 novembre 1882.

Les ennemis du prince avaient tellement compris l'importance de ce signe, qu'un jour trois émissaires masqués renversèrent le prince et s'efforcèrent de scalper le signe du Saint-Esprit sans y réussir. Pourquoi cette tentative sur Nauendorff, si réellement on n'eût pas reconnu qu'il portait bien le signe en question et qu'il était Louis XVII ? Ces marques physiques et surtout leur réunion dans un même sujet, me semblent prouver, plus que tous les témoignages ensemble, que le prétendu Nauendorff était bien Louis XVII.

VIII

LA FAMILLE DE LOUIS XVII

Avant de terminer cette thèse, je voudrais compléter toutes les preuves par ce que j'appellerai une preuve morale.

Cette preuve, je la trouve d'abord dans la ressemblance extraordinaire des enfants et petits-enfants de Louis XVII avec les divers types de la race des Bourbon et de la maison d'Autriche. Si le seul type français se fût reproduit, l'objection si souvent répétée et si facile à prévoir resterait debout. Mais le portrait de Marie-Antoinette et de Marie-Thérèse est encore vivant en la personne de madame Amélie de Bourbon. Tandis que tour-à-tour les enfants du prince Edmond, l'un des fils de Louis XVII, retracent dans leur bas âge l'image vivante et bien connue de Louis XVII enfant. Louis XVI semble revivre dans la princesse Marie-Thérèse ; Louis XVIII, le duc de Berry, Louis XIV lui-même semblent être sortis du tombeau pour recommencer une nouvelle vie en la personne des divers princes de la famille du Prince. Mais ce serait peu, que la ressemblance physique, si les princes de cette royale famille ne faisaient également revivre les traditions d'honneur, de vaillance et de loyauté qui furent toujours l'apanage de la maison de France.

Pour moi, l'une des plus grandes preuves de leur identité, c'est leur conviction inébranlable dans la justice de leur cause. C'est bien ce qu'atteste leur persévérance à poursuivre pendant plus d'un siècle des revendications qui paraissent chimériques aux yeux ignorants du plus grand nombre. Que n'est-il donné à mes lecteurs de les entendre eux-mêmes plaider leur cause, que ne leur est-il donné de contempler le large front de Charles XI, d'entendre cette parole noble et franche, de se sentir pénétrés de cette loyauté de caractère qui gagne tous les cœurs et de se voir dominés par cette indomptable énergie toujours prête à sacri-

fier sa vie pour sa patrie et pour l'Eglise, toujours prête pour le grand combat !

Que ne leur est-il donné surtout de converser quelques heures avec cette magnanime princesse que l'on nomme si justement, « l'ange de la famille, » Madame Amélie de Bourbon !

Oh ! qui pourrait décrire l'émotion de mon âme, quand pour la première fois, je l'entendis me retracer, en termes si touchants, les malheurs de sa famille, m'exposer les preuves les plus fortes de leur origine royale ? C'était l'amour filial le plus passionné, quintuplant une éloquence naturelle déjà fort remarquable, de toutes les grâces, de toute la force que donne l'éloquence du cœur. C'était une conscience invincible de l'innocence d'un père adoré, dont on veut venger la mémoire et faire revivre toutes les vertus. C'était l'amour de la France poussé, je dirais presque, jusqu'à l'excès ; c'était l'amour de l'Eglise, digne des Clotilde et des Jeanne d'Arc ; c'était la foi inébranlable dans le Sacré-Cœur, gage certain du plus grand des triomphes.

APPENDICE

Pour la plupart des lecteurs auxquels je m'adresse, l'identité semblera suffisamment démontrée par le grand nombre de faits que j'ai cités. Plusieurs cependant pourront avoir le désir de vérifier ces faits par eux-mêmes et de compléter ces documents que je n'ai forcément qu'effleurés. J'indiquerai donc en quelques pages à quelles sources on pourra puiser des notions plus étendues, des arguments plus concluants encore.

Les écrivains, qui se sont occupés de la grande question de Louis XVII, se divisent tout naturellement en deux catégories :

Les amis et les ennemis.

I

LES AMIS

Au premier rang des ouvrages favorables, se trouvent forcément les immortels ouvrages du comte Gruau de la Barre.

1. — **Gruau de la Barre.**

Ce chevalier sans peur et sans reproche, cet homme de cœur, pendant cinquante ans et plus, sacrifia fortune, famille, patrie, pour défendre la vérité méconnue. Ses ouvrages sont l'arsenal de la cause, on y trouvera les faits les plus éclatants et les mieux démontrés à l'appui des plus sérieux raisonnements.

2. — **Le Plaidoyer de Jules Favre.**

Citer le plaidoyer de Jules Favre, c'est nommer un chef d'œuvre admirable où la pureté de la langue le dispute à la vigueur et à la logique des arguments. La Princesse Amélie a tellement compris la puissance de cette arme qu'elle vient de faire rééditer à un grand nombre d'exemplaires le plaidoyer de Jules Favre. Cette édition est complètement destinée à la propagande.

3. — **La Survivance du Roi-Martyr.**

L'ouvrage, qui, dans ces derniers temps, a le plus propagé la cause, est sans contredit le livre intitulé : *La Survivance du Roi-Martyr*, par un ami de la Vérité. Véritable mine d'arguments et de faits, ce livre en est à sa 8^me édition et les services qu'il a rendus à la cause sont incalculables. Sorti d'événements tout providentiels, il semble propagé par la Providence elle-même.

4. — Où est la maison de France ?

Parmi les livres récemment écrits pour la défense de la noble famille de Louis XVII, je dois citer une brochure bien connue maintenant et intitulée : *Où est la maison de France ?*

Œuvre de cœur et de talent, cette brochure est due à la plume exercée d'un jurisconsulte éminent, M. Daymonaz, avocat et docteur en droit. Je ne connais rien de meilleur pour initier à la cause et donner les premières preuves. Ce devrait être le livre des personnes dont le temps est mesuré et qui ne pourraient aborder l'ouvrage bien plus complet d'Otto Friedrichs.

5. — Un crime politique.

L'amour seul de la vérité et de la justice a poussé l'auteur à écrire ce magnifique ouvrage qui pourrait être intitulé : « L'Identité de Louis XVII et de Nauendorff. » Pour mon compte, je ne connais rien de plus vigoureux et plus intéressant.

6. — La Légimité.

Enfin, résumant tous les ouvrages précédents, les complétant, faisant revivre la cause tout entière, apparaît le Journal *La Légimité*, journal purement historique. C'est une tribune ouverte à toutes les contradictions. Loyalement, il cite ses adversaires et il les réfute. Il publie les documents inédits, les témoignages nouveaux qui viennent apporter à la question un degré de certitude plus grand, s'il est possible. Enfin, il publie une thèse vraiment magistrale : *Le Roi de France*. Œuvre de grand talent, de beaucoup de science, d'intérêt palpitant et d'impitoyable logique. Je ne connais rien de plus fort pour tout esprit droit, tout cœur désintéressé, qui sincèrement voudrait s'éclaircir sur la question de Louis XVII.

En dehors des œuvres que nous venons de citer, il existe encore une foule d'opuscules qui sont indiqués dans *La Légitimité*, mais trop peu importants pour être signalés ici, sous peine de transformer cette notice en catalogue de Librairie.

CONCLUSION. — Pour résumer ces notions où tout homme qui débute et qui connaît peu ou point la question, je conseille le présent opuscule, puis la brochure : *où est la maison de France*. Ajoutons si l'on veut pour la partie historique l'excellente notice : *Histoire populaire de Louis XVII* par E. de Fertin, *Le Salut de la France*, par Le Chartier. A celui qui veut étudier plus à fond, j'indique : *Le Crime Politique* et les ouvrages de M. Gruau de la Barre ; à tous enfin : *Le Journal La Légitimité*¹ !

II

LES ENNEMIS

Un mot maintenant sur les principaux auteurs qui ont combattu la Survivance du roi Martyr.

1. — Monsieur de Beauchesne.

Le plus connu de tous est sans contredit M. de Beauchesne. Dans un ouvrage intitulé : *Louis XVII, sa vie, sa mort*, M. de Beauchesne prétend prouver, par des documents irréfutables, que Louis XVII est véritablement mort au Temple. Le style de cet ouvrage est entraînant. Toute la première partie est vraiment historique, mais en ce qui concerne la mort du Dauphin au Temple, il en est tout autrement. Toute l'argumentation repose sur le témoignage de deux témoins, Lasne et Gomin. Or, ces deux hommes n'ont même pas connu Louis XVII au Temple, il avait été déjà sauvé, quand ils entrèrent en fonctions.

¹ Ces différents ouvrages se trouvent à la Librairie de Saint-Paul, 6 rue Cassette, Paris, et chez tous les Libraires, et la *Légitimité*, 5 rue de la Poissonnerie à Toulouse.

Ce qui n'empêche pas M. de Beauchesne d'échaffauder un récit vraiment pathétique des derniers instants et de la mort de Louis XVII, toujours d'après les récits de Lasne et de Gomin. Par malheur pour M. de Beauchesne, dans son livre même, sans changer une seule des dépositions de Lasne et de Gomin, ces deux faux témoins, non seulement se contredisent l'un l'autre, mais encore chacun d'eux se trouve en contradiction avec soi-même, dans les dépositions qui furent faites à des époques *différentes*.

Je ne puis résister au désir d'en citer ici une preuve éclatante, sans changer le texte de M. de Beauchesne, mais par de simples rapprochements. Que le lecteur lise et juge.

En 1834, Lasne dépose ainsi :

« J'avais été à même de connaître le Dauphin, j'étais « soldat dans les gardes françaises ; je faisais partie de la « quatrième compagnie. Je fus nommé capitaine et quand « je montais la garde aux Tuileries, je voyais M. le Dau- « phin que je connaissais parfaitement. »

Voici maintenant ce que Lasne dicte à M. de Beauchesne, comparons :

« J'ai quitté les gardes Françaises le 11 mai 1782... »

CONCLUSION : Le Dauphin étant né en 1785 et Lasne ayant quitté les gardes Françaises le 11 mai 1782, ce dernier, comme capitaine des Gardes Françaises, a vu souvent le Dauphin, trois ans avant la naissance du jeune prince.

Continuons : « J'avais 17 ans de service. » Nous venons de voir qu'il avait quitté les Gardes Française en 1782. Lasne étant né le 19 septembre 1757, est donc entré aux Gardes Françaises à huit ans.

Continuons encore : « Mon sergent-major me voulait du bien. Il me proposa de m'envoyer au dépôt. en me disant que je serais nommé sergen , mais j'avais hâte d'être bourgeois. » Ainsi le *capitaine Lasne* n'était pas même sergent, après dix-sept ans de service. Qu'on ne crie pas à l'absurde ; tout cela est écrit tout au long dans les dépositions de Lasne, faites, il est vrai, à des époques assez éloignées les unes des autres.

Et vous voudriez qu'on crût à la parole de cet homme ! M. de la Sicotière, un ennemi celui-là, veut bien convenir que Lasne et Gomin se sont contredits sur *certaines détails*... Détail est très-joli ! Par exemple : — « J'ai été nommé en septembre 94. — Non, en mars 95. — J'ai gardé l'enfant neuf mois ; non, quarante jours ; non, deux mois et dix jours... Détail ! — L'enfant m'a parlé tous les jours et il disait de très-jolies choses. — Non, je n'ai entendu le son de sa voix qu'une seule et unique fois pendant tout le temps. » — Détail ! — « Il est mort un matin. — Non, vers une heure. — Non, à deux heures et quart. — Non, à trois heures... » Détail insignifiant ! — « J'étais seul avec lui quand il est mort, dit Lasne. — Non, dit Gomin, il est mort sous mes yeux. — Non, dit Damon, j'y étais, moi, avec Lasne, quoiqu'il le nie, et sans Gomin, quoiqu'il le prétende. » Détails, détails ! — « Il est mort sur mon bras gauche. — Non, dans son lit et en extase. Non, sans concert angélique, et sur la selle, parce qu'un besoin le tourmentait. »

Particularité sans importance ! « Je l'avais vu aux Tuileries, comme capitaine des Gardes Françaises où j'avais dix-sept ans de service. Mais, non, car les Tuileries étaient alors inhabitées, je n'étais même pas sergent, et le prince n'était pas né. » Minime particularité. « Je l'avais vu souvent... non je ne l'avais jamais vu... » détail infime, nuance légère !

Mais en voilà assez, le dégoût me prend. Quelle foi ajouter au témoignage d'hommes de cette trempe ? On peut voir, d'après ces rapprochements que nous empruntons à *la Légimité*, quelle autorité peut avoir l'ouvrage de M. de Beauchesne qui repose tout entier sur le témoignage de Lasne et de Gomin. C'est évidemment l'œuvre d'un pamphlétaire à gage.

2. — Thomas.

Avant M. de Beauchesne, peut-être aurais-je dû parler du traître Thomas. Il avait été rédacteur du journal *La Justice*, fondé par Louis XVII, lui-même. Suborné par les légitimistes d'alors, Thomas trahit celui qu'il dé-

fendait la veille. Cité en justice par le prince, il fut condamné par les tribunaux de la Seine. Mais il avait acquis des droits à la reconnaissance de ses corrupteurs. Un titre nobiliaire vint remplacer son nom de roturier et l'or des traîtres dora son blason. Il se nomme aujourd'hui M. le comte d'Agiau et habite un somptueux hôtel à Paris. Depuis sa trahison, il est au service des Bourbons de Naples.

Pour laver la mémoire de son fils, le père de Thomas écrivit un pamphlet intitulé : *Nauendorff ou mémoire à consulter sur l'intrigue du dernier des faux Louis XVII*. Dans ce pamphlet où la légitimité des revendications de Nauendorff perce malgré l'auteur, on s'efforce de créer une histoire mensongère bien faite pour détruire toutes les prétentions du duc de Normandie, si cette histoire était véridique. Heureusement presque tout est affirmé sans preuve. Thomas père essaye bien aussi, mais en vain, de détruire l'effet de la sentence du tribunal civil de la Seine. Les débats furent parfaitement réguliers. Une première fois Thomas fit remettre l'affaire à huitaine, une seconde fois il fit défaut et la justice, lassée de tant de mauvaise foi, après avoir fait plaider au fond et *entendu* les témoins, rendit un jugement qui *laissait* complètement le Prince et donnait gain de cause : « Au sire de Normandie. » (sic) établissant judiciairement que ses prétentions étaient indiscutables.

Cet ouvrage, malgré un certain mérite littéraire, est nul au point de vue historique ; il est dicté par la haine, c'est l'œuvre de la trahison.

3. — M. Chantelauze.

L'ouvrage qui a fait quelque bruit dans ces derniers temps, est le livre de M. Chantelauze. L'auteur annonce, à grand renfort de tambours et de trompettes, que cette fois enfin il allait démontrer, à l'aide de documents inédits, la mort de Louis XVII au Temple. Et voilà que depuis longtemps ces documents, qu'on prétendait

inédits, se trouvaient publiés par *La Légitimité* elle-même ou même encore par *la Survivance*, ou même par M. de Beauchesne. C'était par trop de naïveté. Au reste l'ouvrage de M. Chantelauze a été largement réfuté dans la *Légitimité*, je renvoie le lecteur à cette magnifique étude.

4. — La Sicotière.

J'en dirai tout autant des articles publiés par M. de la Sicotière dans diverses revues littéraires. Tout est facilement réfuté parce qu'en dehors de la thèse soutenue par *la Légitimité*, tout repose sur le mensonge.

5. — E. Burton.

Devais-je signaler les élucubrations d'un certain E. Burton, qui fait naître Nauendorff dans le Loiret, et ne craint pas d'établir une différence de 17 années entre son personnage et le Dauphin? Quelle vraisemblance! Bonne et prompt justice a été faite de ce pamphlétaire dans le journal, *La Légitimité*.

En dehors de ces historiens, bon nombre de journaux, dans ces derniers temps, se sont occupés de la question, parfois pour propager la calomnie et déverser l'insulte.

Sommés de reproduire les réponses, aucun d'eux n'a osé affronter la lutte. Tel avait été, du reste, la conduite de MM. Chantelauze, La Sicotière et E. Burton. Que le lecteur compare et qu'il juge de quel côté se trouve la loyauté et par conséquent de quel côté se trouve la justice et la vérité. La réponse est facile.

Trop de gens sont intéressés à poursuivre la politique criminelle de Louis XVIII; trop d'intérêts se trouveraient compromis, si la légitimité des revendications de Louis XVII venait à être proclamée.

Ce sont ces intérêts qu'historiens et journalistes ont pour mission de défendre, en foulant aux pieds les droits les plus sacrés, en se faisant les complices du crime le plus

épouvantable qu'aient jamais eu à enregistrer les Annales de l'histoire.

ÉPILOGUE

Je crois avoir tenu parole. Les faits nombreux que j'ai cités me semblent assez concluants pour démontrer que la question de Louis XVII est maintenant digne de préoccuper les esprits les plus sérieux ; assez puissants même pour prouver l'identité de Louis XVII, car à ceux auxquels les loisirs viendraient à faire défaut pour remonter aux sources, je dirais : oui, tous ces faits sont authentiques, tous les documents cités dans cette thèse existent réellement, et vous pouvez dès maintenant affirmer que Nauendorff est bien Louis XVII. Quant à ceux qui voudraient discuter les preuves par eux-mêmes et s'assurer de leur réalité, qu'ils choisissent parmi les nombreux ouvrages que je leur indique ; la voie leur sera toute tracée pour remonter encore plus haut ; s'ils le désirent, qu'ils étudient ! Ils peuvent être assurés de recueillir, comme fruit de leur étude, la conviction pleine et entière, avec le plus ardent désir, la passion de propager, de faire connaître, de faire aimer la grande cause qui porte avec elle le salut de la Patrie !

Au moment de donner le manuscrit à l'imprimeur, on nous envoie le dernier manifeste du Roi Charles XI, fils aîné de Louis XVII, que nous nous empressons d'insérer ici avec les autres paroles du Roi.

ACTES DU ROI

ACTE DE CONSÉCRATION

Jour de Noël 1883.

Moi, Louis-Charles de Bourbon, fidèle au vœu de mon aïeul Louis XVI, le Roi-martyr, je déclare que, de mon plein gré, je renouvelle et confirme le changement déjà fait des armes de notre maison.

Je veux que le Sacré-Cœur brille dans notre écusson, et qu'il soit brodé dans nos étendards.

Je consacre ma personne, ma famille et le royaume de France à ce divin Cœur.

CHARLES.

Louis-Charles de Bourbon à la Nation Française.

FRANÇAIS !

« La mort de mon cousin, Monsieur le comte de Chambord, déchire tous les voiles, et, en brisant sans retour des espérances mal fondées, vous rappelle nécessairement le souvenir de l'orphelin du Temple, Louis XVII, mon infortuné Père.

« Plus d'hésitation. Choisissez :

« Ou les princes d'Orléans, c'est-à-dire la violation de la loi salique, ce palladium antique de la patrie française ; les d'Orléans ! c'est-à-dire l'incarnation vivante de la Révolution ;

« Ou bien le petit-fils du Roi-Martyr.

« Seul, le petit-fils de Louis XVI réunit tous les titres à votre amour. Son aïeul et son père sont morts en priant pour la France. Lui-même a souffert beaucoup et souffre encore.

« Vous connaissez la tradition presque séculaire qui a toujours affirmé la délivrance de l'Orphelin du Temple, répudié par sa famille et par les gouvernements qui furent les mystérieux instruments, et de la justice éternelle, et de ses vœux de miséricorde infinie sur nous tous : la Providence réservant le sang du Roi-Martyr pour mettre fin aux discordes.

« FRANÇAIS !

« *Le fils aîné de Louis XVII, ému de vos désastres inouis dans l'histoire, vous tend une main pour vous relever ou pour périr glorieusement ensemble. De l'autre il lève le drapeau blanc, marqué du signe de la victoire, le Sacré-Cœur du Christ, qui aime encore les Francs, et vous offre de le conduire avec vous sur le chemin de l'honneur et de la gloire :*

« *Légitimistes fidèles, hommes religieux de tous les partis, accablés par l'inquiétude, la douleur, le désespoir, je viens vous dire :*

« *Non, rien n'est perdu !*

« *J'offre mon dévouement à l'Église. L'indépendance du Souverain Pontife m'est chère et je suis résolu à l'affermir sur des bases inébranlables. Je veux que Dieu règne en maître. J'aspire à être le bras de fer qui réalisera ce programme.*

« *Je veux une monarchie chrétienne, paternelle et forte.*

« *J'aurai pour les classes souffrantes les entrailles de Henri IV, mon aïeul.*

« *Je veux l'égalité absolue devant la loi ; pour tous également, l'admission aux emplois et aux honneurs ; la suppression des abus ; la diminution notable des impôts.*

« *Je protégerai l'agriculture, source de toutes richesses, de bien-être et de moralité.*

« *Je m'occuperai avec sollicitude du sort de tous les ouvriers.*

« *Tel est mon programme à l'intérieur.*

« *A l'extérieur, je n'aurai d'autre mobile que la gloire de notre patrie, et, pour agir, pas d'autres moyens que l'honnêteté et la force mise au service du droit.*

« *Je ramènerai enfin la religion, la paix et l'honneur sacrifiées pendant près d'un siècle, par suite de la méconnaissance du dernier Roi légitime de France, mon infortuné père.*

« *Je suis le droit et le pilote nécessaire !*

CHARLES.

Teteringen, près Breda (Hollande).

Louis-Charles de Bourbon à la Nation Française.

FRANÇAIS,

En présence des nouveaux attentats de la Révolution, j'ai le devoir de vous signaler les maux qui nous menacent, et les moyens de les éviter.

Depuis un an, je parcours toutes vos provinces cherchant à me rendre compte par moi-même de vos souffrances et de vos besoins.

Ce qui compromet notre avenir national, ce n'est ni la crise commerciale, ni l'abandon de l'agriculture, ni la ruine de l'industrie. Ces souffrances matérielles, fort graves sans doute, ne sont que l'effet passager d'une politique aussi criminelle qu'insensée.

La prospérité revient toujours avec un gouvernement qui sait trouver dans la foi catholique la lumière qui éclaire ses décisions et la force qui les exécute.

Un Roi qui aime son Dieu et son peuple est toujours invincible.

Une nation qui aime son Dieu et son Roi est presque toujours prospère.

Mais ce qui me fait redouter le péril qui s'annonce, c'est le mépris de l'autorité et l'affaissement des caractères.

Habitues à ne voir au pouvoir que des aventuriers sans honneur ni probité, les générations nouvelles ont perdu ce respect profond qu'avaient nos pères pour ceux à qui Dieu a confié la lourde charge de gouverner les peuples.

Trompées par les illusions d'un libéralisme hypocrite, elles ont oublié que la grande politique s'inspire toujours des enseignements infailibles du vicaire de Jésus-Christ.

Énervées par les fausses doctrines, elles parlent de conciliation quand il faudrait prendre l'épée et monter à cheval.

FRANÇAIS,

Prenez garde. Inspirée quelquefois par la sagesse, la conciliation n'est souvent qu'un sentiment de lâcheté ou l'aveu d'une incurable faiblesse.

Sous prétexte de prudence et de conciliation on a tout laissé faire.

Les associations religieuses ont été dissoutes.

L'enseignement chrétien anéanti.

*La liberté du père de famille outragée et méconnue.
L'indépendance de l'Eglise sacrifiée aux haines de la démagogie.
La morale et la religion tournées en ridicule par des publications obscènes et des caricatures indignes.*

Le budget des cultes sans cesse diminué vient de subir, ces jours-ci, une nouvelle atteinte qui compromet les intérêts chrétiens.

Enfin, les absurdités du parlementarisme inquiètent le patriotisme et jettent la confusion dans les esprits.

Encore un pas dans cette voie et c'en est fait du salut de la France.

FRANÇAIS,

En adhérant pleinement aux enseignements infallibles de la Papauté, la France retrouvera ses grandeurs passées et rentrera dans sa vocation de fille aînée de l'Eglise.

Je montre la voie à tous en déclarant que le Syllabus, la Bulle humanum genus et les autres actes pontificaux, indiquent ce que les peuples doivent croire et ce que les rois doivent pratiquer.

Obéir à l'Eglise et lutter contre la Révolution, voilà le salut. Pour faire exécuter ce programme, il faut une autorité légitime, n'ayant aucune attache avec la Révolution et ne relevant que de son Dieu et de son droit.

Fils aîné de Louis XVII, petit-fils du Roi martyr et gardien d'un dépôt sacré, je ne saurais pactiser avec la Révolution, ni abdiquer aucun droit.

Par ma naissance je suis votre roi.

Si je viens à mourir en travaillant à votre régénération ou en combattant à votre tête, mes héritiers légitimes seront les enfants de mon frère Charles-Edmond, décédé le 29 octobre 1883.

Mon frère Adelbert et ses fils ne viennent qu'après eux.

Je veille sur l'éducation de mon successeur. Il sera le digne fils de Saint Louis ; je vous en donne ma parole d'honnête homme et de chrétien.

Cette nombreuse descendance de Louis XVI, consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, assure l'avenir de la Monarchie.

Cet avenir est à nous parce que nous voulons être à Dieu.

CHARLES.

Paray-le-Monial, 16 décembre 1884.

TABLES DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
PREMIÈRE PARTIE	
<i>Les objections.</i>	
— Pourquoi la question de la survivance du Roi Martyr surgit-elle si tard, quand depuis cent ans bientôt, l'opinion contraire a prévalu ?	7
II. — Si les nombreuses preuves, relatées dans les divers ouvrages qui traitent de la survivance du Roi-Martyr, étaient fondées sur des documents authentiques, les grands historiens français les eussent découvertes et quelques-uns du moins ne les eussent point passées sous silence : mais tous s'accordent à placer la mort du Dauphin au Temple.	8
III. — Quand Louis XVII fut sauvé du Temple, on devait constater son évasion par un acte authentique qui ne permît pas le plus léger doute.	12
IV. — Il sera toujours impossible d'expliquer et de prouver l'évasion du Dauphin.	13
V. — La fable publiée sur l'évasion du Dauphin présente en effet assez de vraisemblance, mais les partisans de Nauendorff sont impuissants à suivre les traces du Dauphin ; tout est donc inventé à plaisir.	15
VI. — Il est, dans la vie du Dauphin, des phases qui tiennent du roman ou qu'on ne saurait admettre.	16
VII. — Comment peut-il se faire que Napoléon I ^{er} qui ne recula pas devant le meurtre du duc d'Enghien, épargna Nauendorff, s'il était bien vraiment Louis XVII ?	17
II. — Si Nauendorff était vraiment le duc de Normandie, l'Autriche devait le savoir mieux qu'aucune puissance ; pourquoi n'a-t-elle pas proclamé les droits du fils de Marie-Antoinette ?	17
X. — Charles X était, dit-on, d'un caractère plus loyal, plus religieux que Louis XVIII, comment se fait-il qu'il n'ait pas rendu justice au duc de Normandie ?	19

- X. — La Duchesse d'Angoulême ne voulut jamais reconnaître Nauendorff comme son frère : si cependant Nauendorff eût été vraiment Louis XVII, Marie-Thérèse eût été une sœur dénaturée ; ce qu'on ne saurait admettre. 19
- XI. — Pourquoi le comte de Chambord si loyal, si magnanime, n'a-t-il pas proclamé les droits de Nauendorff, s'il était bien Louis XVII ? 21
- XII. — Il est possible que les prétentions de Nauendorff soient fondées, mais s'il se formait un parti pour les faire valoir, ce serait une nouvelle source de division, ce serait un immense malheur. 22

DEUXIÈME PARTIE

L'identité de Nauendorff avec Louis XVII. 24

I

- Les familiers et les anciens serviteurs de la famille royale. 24
1. Madame de Rambaud. 25
 2. Monsieur et Madame Marco de Saint-Hilaire. 25
 3. Monsieur de Joly. 26

II

- Les dévouements. 27
1. Pezold. 27
 2. Gruau de la Barre 28
 3. Les de Laprade. 28
 4. Jules Favre. 29

III

- La famille royale. 30
1. Louis XVIII. 30
 2. Charles X. 31
 3. Le duc de Berry. 32
 4. La duchesse d'Angoulême. 33
 5. Louis-Philippe. 34

